



Conseil communal
Vully-les-Lacs

Séance du Conseil communal du mardi 24 avril 2018

à 19h30, à la salle communale de Montmagny

Ordre du jour :

1. Appel.
 2. Approbation de l'ordre du jour.
 3. Adoption du procès-verbal du 27 février 2018.
 4. Rapport de gestion de la municipalité pour l'exercice 2017.
 5. Communications municipales.
 6. Communications du bureau (exposé : droits des conseillers).
 7. Divers et propositions individuelles.
-

M. Florian Failloubaz, président du conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance à 19h30. Il salue la présence de la municipalité et de M. Philippe Causse, journaliste du journal « La Broye ».

1. Appel.

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Christiane Amiet, Caroline Bessard et Joëlle Roch, MM. Alain Bardet, Alexandre Bardet, Pierre-André Christinat, Christian Genilloud, Arnaud Guignard et Fabrice Guillod. Non excusé : M. Henri-Daniel Kolb.

2. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

3. Adoption du procès-verbal du 27 février 2018.

Le procès-verbal du 27 février 2018 est mis en discussion.

M. Jean-Pierre Annichini demande la modification à la page 8 du paragraphe 7 :

M. Blaise Clerc répond que le Service du Développement Territorial a voulu sortir cette parcelle car elle se trouve complètement dans le secteur agricole, ce qui n'est pas le cas du reste du secteur de Cotterd qui se trouve en zone à bâtir.

La parcelle ne se trouve pas « complètement dans le secteur agricole ».

M. Florian Failloubaz : effectivement j'ai reçu un courrier de M. Kuske qui était présent à la séance. Evidemment il n'a pas la qualité pour agir, mais il est concerné par ce passage du procès-verbal et il y a peut-être une précision à donner. Le procès-verbal dit que ce secteur est complètement en secteur agricole. Evidemment que la parcelle ne peut pas être en zone agricole, sans quoi elle ne se serait pas retrouvée dans la zone de réserve puisqu'il y n'a pas besoin de lui geler des droits à bâtir, que par définition elle n'a pas. Néanmoins, pour être clair dans le procès-verbal, on pourrait remplacer « se trouve entièrement dans le secteur agricole » par « liée principalement au secteur agricole ». Est-ce que cette correction appelle un commentaire de la part du conseil ou de la municipalité ?

Si ça n'est pas le cas, je proposerais au conseil de bien vouloir changer le mot « entièrement dans le secteur agricole » par « lié au secteur agricole ».

Vote avec la modification demandée par M. Jean-Pierre Annichini :

Les conseillers présents acceptent la modification demandée à l'unanimité.

Vote sur l'acceptation du procès-verbal :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de la municipalité pour l'exercice 2017.

M. Julien Bessard, rapporteur de la commission de gestion, donne lecture de son rapport.
(Le rapport se trouve sur le site internet de la commune de Vully-les-Lacs)

M. Florian Failloubaz : je remercie le rapporteur pour son rapport détaillé qui reprend les éléments dans l'ordre du rapport de la municipalité. Par rapport à ce qui vient d'être lu est-ce que la municipalité souhaite déjà s'exprimer ?

M. Blaise Clerc : j'ai juste une question qui m'a interpellé. C'est dans la page 2, projet de zone artisanale « nous ne pouvons que regretter que, dans le cadre du développement de la commune, nous ayons manqué l'opportunité de créer une zone « artisano-industrielle ». J'aimerais que la commission m'explique où il y avait eu une opportunité ? Quand, en 7 ans, avons-nous eu une opportunité ?

Mme Geneviève Bardet Leresche : il n'y aurait pas eu d'opportunité. Il y avait eu discussion de faire quelque chose le long de la route de Villars-le-Grand. Simplement, on voit que les communes avoisinantes ont créé ces zones et que nous, on n'a pas tenté d'en créer. C'était notre remarque. C'est que, finalement, on va bénéficier entre guillemets des nuisances des autres zones qui ont été créées sans en avoir les apports. Alors maintenant nous avons compris que c'est trop tard, mais on le regrette quand même.

M. Blaise Clerc : d'abord, dans les communes avoisinantes : la zone de Cudrefin était légalisée avant la fusion de Vully-les-Lacs. Avenches avait également déjà sa zone industrielle et artisanale légalisée avant la fusion de Vully-les-Lacs. Et puis, dans le cadre de la fusion de Vully-les-Lacs, rappelez-vous qu'il y avait un projet de définir un centre local comme à Cudrefin. On avait, à l'époque, réuni 7 critères sur 9 et on nous l'a refusé par une lettre officielle que j'ai présenté à ce même conseil, de mémoire en 2014-2015. Les motifs étaient qu'il y avait justement la nouvelle loi de l'aménagement du territoire qui allait être mise en vigueur et que c'était seulement dans le cas d'une révision d'un plan général d'affectation, en fonction de ce que le plan directeur cantonal permettrait, qu'on pourrait éventuellement imaginer une zone artisanale. Et à l'époque déjà, les troisième et quatrième révision, n'incluait pas la commune de Vully-les-Lacs comme étant un potentiel de développement.

Je me bats depuis le mois d'octobre 2016. J'ai fait une enquête, fin décembre 2016-début janvier 2017, auprès de toutes les entreprises PME ou micro-entreprises de notre commune pour savoir quels étaient leurs besoins. Je continue à promouvoir la possibilité d'ouvrir une zone artisanale. Comme évoqué au dernier conseil, on est en train de réfléchir avec les communes environnantes, comment on pourrait s'allier ensemble pour être plus forts vis-à-vis du canton et promouvoir effectivement un projet de zone artisanale. Parce qu'il ne faut pas rêver, il n'y aura pas de zone industrielle. Maintenant je comprends mieux d'où vient la phrase ou le mot « opportunité », mais sachez qu'on est dessus. Je l'ai dit à la commission, on se bat !

M. René Fluri : il y a déjà dans la commune des zones artisanales. A Chabrey, il y a 4 parcelles dont la STEP et où il y a le hangar de M. Beutler et le garage en haut. Est-ce qu'on ne peut pas jouer là-dessus en disant qu'on aimerait agrandir la zone ?

M. Blaise Clerc : il faudra voir quelles sont les possibilités. Aujourd'hui, pour ouvrir une zone artisanale, il faut qu'on ait la garantie d'avoir des besoins. La plus petite zone artisanale qui sera ouverte dans le canton doit avoir au minimum 5 hectares, soit 50'000 m². Il faut déjà trouver, un emplacement alors qu'on est déjà en train de dézoner 50'000 m² à Chabrey. Un autre objectif est d'implanter une zone artisanale dans un endroit bien localisé où un maximum d'entreprises peut se transférer en cohésion avec les entreprises existantes. Aujourd'hui, on ne sait pas encore où va mettre cette zone.

M. René Fluri : l'idée n'était pas de la mettre à Chabrey. Je veux simplement dire qu'on a déjà quelque chose mais on aimerait faire une nouvelle zone concentrée à Villars comme on avait prévu au départ.

M. Blaise Clerc : dans les discussions que j'ai aujourd'hui avec le Service du développement territorial, effectivement l'idée c'est de regrouper toutes ces parcelles de zones artisanales ou même d'utilités publiques qui sont trop petites pour faire quelque chose de concret, les rassembler puis, mètre pour mètre, de les échanger pour une zone, mais qui serait à surface acceptable.

Mme Geneviève Bardet Leresche : cela n'a rien à voir avec la zone industrielle, mais artisanale. Les autorités cantonales et fédérales nous disent que tout le monde doit aller vivre en ville. Ce qu'on a constaté, c'est que la plupart des gens qui déménagent maintenant veulent aller vivre dans des communes qui ont moins de 5000 habitants. Alors il faudra peut-être que les autorités (je ne parle pas des autorités communales car elles dépendent de ce qui est au-dessus), réalisent que notre commune est aussi attractive pour que les gens viennent y habiter, mais pas seulement. C'est quand même étonnant : Dans les villes les gens les refusent la densité et une majorité souhaite habiter dans des communes qui comptent moins de 5000 habitants. Alors on peut peut-être aussi travailler avec cela.

M. Blaise Clerc : ce sont les propos que j'ai écrit hier dans une prise de position. On est sur la même longueur d'onde.

M. Christophe Tombez : j'ai vu une feuille de la commune de Faoug, qui sauf erreur annonçait qu'il y avait une zone industrielle qui était en vue conjointement avec les communes d'Avenches, de Faoug et de Vully-les-Lacs à Salavaux. Ceci dans une communication officielle qui a été donnée à la population. Avons-nous des informations sur un tel projet ?

M. Blaise Clerc : ce n'est pas une zone industrielle, c'est une zone artisanale. C'est la convention que les 4 syndicats ont signée. Si on arrive à définir la clause des besoins telle que nous le demande le canton, l'idée est de faire une zone artisanale proche des transports publics. Vous savez qu'on a une gare routière à Salavaux. Pour l'instant, on a identifié la région, pas la zone, mais la région comme étant quelque chose qui devrait être proche de Salavaux ou de la sortie de Salavaux. Mais pour l'instant, il n'y a pas de projet il n'y a même pas d'avant-projet. Nous avons déjà fait l'exercice l'an passé. Les communes de l'enclave, tel que nous nous sommes appelés, sont en train de faire un sondage auprès de leurs entreprises, qui seraient susceptibles de venir sur leur territoire pour voir si elles seraient d'accord de partager ou d'arriver sur un endroit précis qui serait situé sur la commune de Vully-les-Lacs. Le terme de ce sondage est prévu pour la fin du mois de juin, en coordination avec mes 3 collègues des communes de Faoug, Avenches et Cudrefin.

M. Christophe Tombez : merci, c'était une bonne information.

M. Blaise Clerc : je voulais vous la donner au mois de juin. Je n'ai pas les résultats du sondage, cela aurait été plus concret.

M. Florian Failloubaz : d'autres questions ?

M. Blaise Clerc : sur l'administration, la commission est déjà au courant, que concernant les apprentis nous irons d'abord puiser à la source, auprès du groupe scolaire. Nous allons commencer avec ces deux premiers apprentis, puis, quand ils seront en fin d'apprentissage, au début de la troisième ou de la quatrième en fonction du nombre d'années qu'ils doivent faire, on procédera ainsi. Très bonne suggestion. Sur l'administration et les constructions, c'est tout.

M. Christophe Tombez : j'avais une question par rapport au Service technique. Au vu du terme « pour pas prendre trop de retard ». On se demandait si c'était très compliqué pour vous de mettre en place un système d'accusé des dossiers pour dire que vous avez bien reçu votre dossier de mise à l'enquête, par exemple avec une estimation de délai de traitement qui pourrait permettre aux gens de pas être dans l'inconnu. Ainsi savoir, est-ce que mon dossier a été vu, pas vu, est-ce que je l'ai mis dans la bonne boîte aux lettres ou pas. Ceci permettrait de dire : j'attends une réponse d'ici cette date-là. Même si à cette date-là on n'a pas réussi à fixer la réponse, il y a alors une nouvelle prise de contact pour permettre un ajournement ou une estimation plus précise.

M. Blaise Clerc : une fois de plus, Christophe, tu anticipes. Les communes de Vully-les-Lacs, de Cudrefin, d'Avenches vont acquérir un système de gestion des dossiers que la commune de Faoug utilise déjà aujourd'hui. L'idée c'est de réunir les forces des 4 bureaux techniques, chacun s'occupant de sa commune, mais avec un échange d'expérience. Mais surtout ce programme de gestion va permettre de faire un suivi complet. Le dossier arrive à telle date, il est prévu de le traiter à telle date, avec une réponse automatique auprès de celui qui dépose le dossier. Il y a les questions, le premier contrôle, qui sont classiques où il manque des pièces, ça c'est un élément qui part aussi automatiquement. Au fur et à mesure de la procédure on a un suivi. Dans ce que tu demandes, il y a un module qui permet de le faire. Mais Claude, on l'a quand ce programme ? Pour l'été si je ne me trompe pas ?

M. Claude Amiet : il est en train de se mettre en place.

M. Christophe Tombez : par rapport aux locaux administratifs, comment se fait-il qu'on a toujours plus de sous-traitance et une augmentation des employés ? Est-il possible, de nous expliquer d'où vient cette augmentation. Alors on a bien compris, on s'agrandit, il y a quand même deux fois plus de possibilités d'accepter une charge de travail par rapport à avant du fait d'à la fois sous-traiter et d'augmenter les employés communaux.

M. Blaise Clerc : je m'excuse, je ne comprends pas la question. Nous avons une augmentation des équivalents plein temps de 2,4 en 3 ans. En même temps, on est passé de 2700 habitants à 3150.

M. Christophe Tombez : on aimerait savoir quel supplément de charge occasionne l'augmentation de population. Nous expliquer pourquoi on sous-traite toujours plus de dossiers en parallèle de l'augmentation de la population.

M. Blaise Clerc : on ne sous-traite pas de dossier. Quels dossiers on sous-traite ? La seule chose qu'on a sous-traité depuis le début de cette année, c'est la gestion des bâtiments.

M. Christophe Tombez : par exemple, la gestion des bâtiments, on a donné à traiter une partie ailleurs et puis, parallèlement, il y a quand même une augmentation du travail fourni par le bureau et la municipalité. On aimerait savoir quelle est la zone exacte qui demande cette augmentation de charge.

M. Blaise Clerc : je propose que je donne une réponse détaillée au prochain conseil. Je peux déjà dire qu'on a engagé des concierges pour l'école. René Fluri, de la commission de gestion, peut le confirmer, nous avons engagé un concierge et deux concierges à mi-temps pour l'école qui n'existait pas avant.

M. René Fluri : la commission de gestion a posé la même question et on a reçu la réponse à la question statistique : de combien l'administration où le service a augmenté. Finalement, jusqu'à présent c'était très stable. Il y avait juste ces deux équivalents pleins temps pour l'école et la salle polyvalente. Au fond, la gestion des immeubles externalisée ne concerne pas l'exercice 2017, on devrait en voir l'effet en 2018.

M. Blaise Clerc : j'ai retrouvé le document que j'ai transmis à la commission de gestion : on a toujours 21 collaborateurs depuis 2015 et même avant, mais la commission nous a demandé les trois dernières années. Sur ces 21 collaborateurs, cela représente 12,65 équivalents plein temps (EPT) en 2015. En 2016 : 13,05 EPT, autrement dit, une augmentation de 0,4. En 2017 : 15,1 EPT ce qui correspond au concierge et aux deux concierges à mi-temps de EPK. Il y a toujours les 21 collaborateurs. Il y a des départs à la retraite, il y a des postes qui ont été repourvus. Il n'y a pas eu beaucoup plus d'augmentation que ce qu'il y a pour le collègue.

M. Pierre Leuba : quand vous parlez de l'exiguïté des bureaux communaux, est-ce que la solution de faire du travail à domicile par exemple a été réfléchi ? Actuellement, avec les moyens techniques, il est possible de travailler sur son bureau à la maison sans se déplacer au lieu de se rendre tous les jours ou trois fois par semaine au bureau communal.

M. Blaise Clerc : On n'est pas une entreprise privée, on est une entreprise publique et il y a tout le problème de la confidentialité, des documents qu'on n'a pas le droit d'avoir chez soi et l'autre problème, c'est l'impossibilité d'installer les programmes cantonaux officiels sur des postes de travail privés. D'où la quasi-impossibilité, à part pour les municipaux qui eux ont leur propre tablette et peuvent se trouver n'importe où pour pouvoir travailler, mais pas l'administration. Il n'y a pas la libéralisation de marché public.

M. Christophe Tombez : j'ai encore une question par rapport à la possibilité d'augmenter les horaires d'ouverture du bureau communal. Est-ce que c'est compliqué à mettre en place pour avoir des horaires un petit peu plus ouverts. Ou, au moins de répondre au téléphone pendant une période un peu plus longue que celle actuelle.

M. Blaise Clerc : j'attends l'analyse du sondage qu'on a envoyé à la population. Dans ce cadre-là, il y a des questions justement liées à l'administration, à l'ouverture. Est-ce que c'est suffisant, pas suffisant. J'attends les réponses concrètes pour mettre en place une solution qui va dans ce sens. L'idée, c'est d'avoir en tout cas une demi-journée supplémentaire et peut-être un jour comme le jeudi où on ouvre plus longtemps le bureau. Peut-être plus tôt le matin que plus tard le soir le jeudi. C'est en fonction des réponses qu'on recevra et qu'on analysera la situation.

Mme Nicole Arzrouni : concernant l'évolution démographique, est-ce que ce serait possible d'avoir le chiffre précis de la population au 31 décembre 2017 ? On sait qu'il y a une augmentation de 137 habitants.

M. Blaise Clerc : disponible pour tous les citoyens de ce pays sur le site du canton de Vaud, statistiques. Vaud statistiques.ch.

Mme Nicole Arzrouni : je trouvais dommage que ce chiffre ne soit pas directement aussi mis dans le rapport.

M. Blaise Clerc : on le mettra pour la prochaine fois.

M. Florian Failloubaz : quelqu'un d'autre aimerait prendre la parole ? cela ne semble pas le cas. On a passé de développement territorial, les ressources humaines, l'administration générale, les locaux administratifs. Au sujet des constructions ? pas de commentaire non plus.

M. Blaise Clerc : on prend note des remarques de la commission de gestion. Grâce à la synergie avec les autres services techniques, on va effectivement plus s'orienter « clients » comme vous le spécifiez. Il y a juste un petit bémol, mais je l'ai expliqué à la commission, c'est une tendance générale au niveau du canton et de la Suisse, la qualité des dossiers baisse et ce n'est pas faute de dire à ceux qui nous les déposent ou nous téléphonent pour faire un projet : lisez quand même le règlement. On voit que manifestement à chaque fois, ou presque, les dossiers viennent avec des dérogations ou des choses pas remplies. C'est une tendance très générale. Je pense qu'en mettant en synergie nos forces avec les autres communes de l'enclave, on va pouvoir mieux interpeler les prestataires, en tout cas les architectes locaux avec lesquels nos communes travaillent beaucoup et leur remettre un petit peu la compresse, si vous me permettez l'expression, pour qu'effectivement ils nous livrent des dossiers mieux ficelés.

M. Florian Failloubaz : au sujet des transports. La commission a relevé le fait qu'elle a pris note avec satisfaction qu'il y avait une place de parc Frimobil et puis elle s'interrogeait sur la publicité de l'existence de cette place de parc. Est-ce qu'il y a une publicité qui a été faite ?

M. Blaise Clerc : il y a eu, dans le cadre de la Broye, un article qui a été fait, et puis toutes les communes ont été informées de cette disponibilité Frimobil. Au mois de juin, il y aura de nouveau une information auprès de toutes les communes, plus l'édition de flyers qu'on pourra distribuer pour promouvoir Frimobility.

Mais pas seulement le covoiturage. Je vous donne une première : il y aura des bus pyjama qui vont de nouveau traverser notre région à partir de l'horaire 2019, c'est-à-dire à partir du 9 ou du 11 décembre de cette année. Il y aura de nouveau un rappel en octobre parce qu'on sera plus près de l'horaire 2019. On rappellera que, effectivement, sur notre commune, il y a 3 places de covoiturage à Salavaux et 3 à Villars. Les 3 de Salavaux sont marquées. A Villars elles ne sont pas marquées au sol.

M. Florian Failloubaz : au sujet des transports ou autre ?

M. Philippe Loup : concernant Frimobil, j'ai été sur internet mais c'est très difficile de trouver des informations. Donc est-ce que vous pourriez transmettre aux gens qui s'occupent de ça de mieux se positionner face au public, car si on fait la recherche, on ne trouve rien du tout.

M. Florian Failloubaz : vous avez pris note du message ?

M. Blaise Clerc : oui.

M. Florian Failloubaz : toujours sur les transports, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Ça ne semble pas être le cas, le prochain chapitre est le tourisme. Est-ce qu'il y a des questions par rapport au tourisme.

M. Christophe Tombez : comment fonctionne l'office du tourisme ? Est-ce qu'il existe un cahier des charges ou est-ce qu'on a une collaboration avec Morat ? Quelle est notre vision à moyen ou long terme ? Est-ce qu'on a fixé un groupe cible des touristes qu'on aimerait avoir ?

Mme Mireille Schaer : l'office du tourisme fonctionne avec deux personnes, une à 60 %, l'autre à 50 %. Actuellement le local où nous nous trouvons est en plein travaux. On espère que d'ici la mi-mai cela sera prêt avec des locaux au top. Une collaboration se fait toujours avec Avenches, avec le Vully fribourgeois et avec Morat. Elle est un peu différente par rapport au départ en 2012. Lorsque nous avons créé l'office du tourisme, il y avait une collaboratrice à 100 % qui travaillait à 60 % pour des projets de Vully-les-Lacs et 40 % pour des projets autour pour la région dans l'équipe de Morat. Avec la nouvelle collaboration, ils se retrouvent chaque année 4 et 5 fois pour établir les projets qui se créent ensemble, entre le Vully fribourgeois et Avenches, c'est l'ARL. Je l'ai mis dans le rapport, Mme Elisabeth Ruegsegger, la directrice, réunit ces 4 chefs d'office du tourisme pour les projets communs. Pour chaque collaborateur, il y a un cahier des charges bien précis. Les statistiques par rapport aux touristes qui viennent : ce sont d'abord des suisses allemands, mais on tiendra compte de faire aussi une statistique des cantons et des pays avoisinants. C'est peut-être ce que vous souhaitez ?

M. Christophe Tombez : non, c'est juste pour savoir s'il y a eu une analyse du groupe cible, du coup une optimisation de nos prestations par rapport à ce groupe cible. Si par exemple, si on cherche les suisses allemands et on fait des flyers en français.

Mme Mireille Schaer : les flyers sont toujours en deux langues. Je ne crois pas qu'on ait fait des flyers en une seule langue. Les touristes cibles, c'est surtout les cyclistes, les dégustateurs de vin, les groupes qui viennent marcher sur les sentiers viticoles et s'arrêter dans les caves pour une dégustation. Le touriste de passage et puis tous les touristes qui sont dans les campings et les chalets.

M. Christophe Tombez : par rapport à la collaboration, Morat est-elle bien au courant de ce que nous proposons. Si je pose la question dans ce sens-là, c'est que souvent il y a des activités à Morat qui sont très intéressantes et connues dans toute la Suisse et moi qui habite à 20 km, je ne suis même pas au courant. Je me pose la question au niveau de la collaboration de la publicité pour l'office du tourisme. Quand nous avons organisé la soirée dans les étoiles dans notre région, est-ce qu'on a pu bien collaborer pour faire venir le monde depuis Morat ? Est-ce que la collaboration est optimale ?

Mme Mireille Schaer : le site internet « région Lac de Morat » comporte le Vully fribourgeois, Morat et Vully-les-Lacs sous le même chapeau. Si vous allez sur ce site, vous trouvez autant les activités de Morat, du Vully fribourgeois que de Vully-les-Lacs. Pour ça, on n'a plus qu'une seule image.

Mme Nicole Arzrouni : par rapport à ça, qui est en charge d'actualiser le site internet ?

Mme Mireille Schaer : nos deux collaborateurs peuvent le faire directement et ajouter nos événements, tout ce qui nous est transmis à l'office du tourisme est mis sur le site par l'un ou l'autre.

M. Christophe Tombez : je rebondis sur les abonnements qu'on vend pour les bateaux. J'ai vu qu'on en vend moins que les abonnements CFF. Je me demandais si on ne pouvait pas faire une meilleure promotion de ces abonnements. J'ai fait un petit sondage auprès des gens que je côtoie à Salavaux et ils ne sont absolument pas au courant qu'on peut profiter de ces avantages. Ce serait peut-être intéressant d'annoncer au travers d'une feuille jaune ou sur un des moyens de communications de l'office du tourisme qu'on a ces possibilités dans notre commune.

M. Robert Schranz : est-ce qu'il est prévu une mise à jour des panneaux des sentiers viticoles qui ne sont plus tellement d'actualité ?

Mme Mireille Schaer : nous sommes justement en plein travail pour ces panneaux qui doivent être remis à jour. C'est un contact qu'on doit faire avec les vigneron et restaurateurs pour savoir s'ils veulent figurer ou pas. En principe, ils veulent figurer. Le premier sentier viticole date de 2000 et le deuxième de 2004. C'est au programme.

M. Raphaël Vincent : au sujet des flyers que vous avez fait pour la région du tour du lac de Morat. On était un groupe de travail pour ne faire plus qu'un Vully. Vous avez réussi à nous faire une belle limite entre le Vully fribourgeois et le Vully vaudois. Ce n'était pas très habile, mais ça serait bien que cela soit corrigé le plus rapidement possible.

Mme Mireille Schaer : l'année passée, je suis d'accord, il y avait cette ligne, mais il était mentionné « district du Lac ». Le district du Lac fait qu'il y avait une frontière, c'est ce qui nous a été répondu. J'ai oublié de regarder cette année, mais nous avons rouspété bien sûr, car nous ne faisons plus qu'un Vully et qu'il ne devrait pas y avoir cette ligne. Je dois vérifier, normalement elle devrait être enlevée. Tu as vu celui de cette année ?

M. Raphaël Vincent : non.

Mme Mireille Schaer : elle ne doit plus y être. Je vérifie demain. Mais c'est vrai qu'elle y était l'année passée.

M. Florian Failloubaz : les sociétés locales.

Mme Mireille Schaer : je m'étonne que vous mentionniez qu'on devrait les soutenir au niveau de l'office du tourisme. Il me semble qu'on le fait. Bien sûr, qu'on ne va pas être dans leur comité ni passer des heures au comité. Mais tous les flyers qui nous arrivent sont distribués, sont disponibles à l'office. Les manifestations seront sur le site. Pour ceux qui vont sur Facebook, vous pouvez aussi voir que ça tourne assez facilement. Les manifestations sont aussi sur le site de la Webcam, remis à jour avec les dates, ça défile au fur et à mesure des événements. A la Balade gourmande, on a un stand sur le parcours pour parler de nous et des autres événements. A la VullyRun, c'était le cas aussi. Malheureusement, cette année il n'y en aura pas. A tous les événements, il me semble qu'on est présents, alors on fait le maximum. Mais c'est aussi à vous de nous communiquer les événements, de venir trouver les deux collaborateurs à l'office du tourisme et puis de donner toutes les infos pour qu'elles soient diffusées partout.

M. Christophe Tombez , j'ai une remarque personnelle, j'ai essayé de m'inscrire pour la balade en petit train qui était organisée pour les fontaines, qui était super. Il m'a quand même fallu 4 jours d'appels réguliers pratiquement toutes les deux heures pour arriver enfin à l'administration communale où on m'a répondu qu'on pouvait m'enregistrer, mais qu'on ne savait pas trop, c'était un petit peu spécial. Je ne sais pas s'il y a une bonne séparation entre l'office du tourisme et l'administration communale, mais en tout cas là c'était l'administration communale quand j'appelais l'office du tourisme. Je me demandais si on ne pouvait pas mettre un moyen de communication généralisé pour informer aussi les nouveaux habitants et les gens de passage des activités qu'on propose.

Par exemple à Avenches, il y a un énorme panneau sur le bord de la route entre Faoug et Avenches, est-ce qu'on ne pourrait pas penser à quelque chose dans cette idée-là ou quelque chose en LED pour annoncer les événements. Effectivement, si l'office du tourisme est actif sur Facebook c'est bien mais c'est vite un petit peu limité.

M. Florian Failloubaz : par rapport aux sociétés locales, il y avait aussi une remarque sur la tolérance ou le dépôt du matériel des sociétés, etc. Est-ce que la municipalité veut prendre position par rapport à cela ? Est-ce que ces manifestations engendrent des soucis particuliers ?

Mme Mireille Schaer : je sais que c'est surtout après la VullyRun qu'il y a eu des soucis. François, tu pourras mieux l'expliquer, qu'il restait du matériel. Il faut savoir qu'autour de la salle polyvalente il y a les écoles et que ces endroits doivent être libérés dès le lundi.

M. Blaise Clerc : il n'y a pas que ça. Il y a les règles à respecter lorsqu'on met à disposition des locaux ou des surfaces. Dans le cadre de VullyRun, il n'y a pas la partie du contrat qui a été finalisée et il se trouve que les enfants, le lundi à 8 heures, ont été confrontés à du matériel et il y avait des risques. Des risques liés aux petits enfants, aux enfants qui ont 10-12 ans. Ça c'est pour la problématique liée au respect des règles simples, des contrats qu'on a avec les sociétés. Et puis après, avec les sociétés de jeunesse, il y a toujours le même problème, celui du bruit. Nos villages s'étendent, on fait toujours les fêtes de jeunesse dans le cadre du village et il y a des citoyens qui se plaignent et on doit prendre en compte des plaintes. Ils sont très au courant du règlement de police que vous avez adopté il y a déjà quelques années en arrière.

M. Raphaël Vincent : je m'excuse je vais te couper tout de suite, parce que le règlement de police qu'on a adopté, on nous a mis sous pression pour qu'on l'adopte. Ça a été fait comme ça. On a essayé de l'alléger, vous étiez totalement opposés. Concernant les fêtes de jeunesse, un moment donné, on doit établir un règlement avec un cahier des charges qui dit qu'il y a des nuisances et du bruit et s'ils ne sont pas contents, ils déménagent et c'est fini. Un moment donné, il faut savoir où on est. On veut arrêter de faire la ville à la campagne. Il faut arrêter de tout se laisser faire.

Applaudissements.

Mme Geneviève Bardet Leresche : dans pas longtemps, ça sera les cloches des églises et celles des vaches. Comme il y a bientôt plus de vaches, le problème ne se posera plus. Je dois avouer que si on parle des fêtes des sociétés de jeunesse, il y a quelque chose qui m'interpelle, c'est de faire beaucoup de bruit (ce qui ne me dérange pas) à la plage alors qu'on dit qu'on est dans une zone de réserve. Alors je ne vois pas pourquoi dans nos villages, on ne peut pas supporter deux ou trois jours. Par contre, c'est peut-être vrai que quand la fête de jeunesse dure cinq ou six jours cela commence à devenir plus compliqué. On doit quand même savoir d'où on vient. Je trouve que c'est quelque chose que j'ai apprécié en venant ici, de ne pas me sentir « nobody » dans une place où on ne se connaît plus. Si les gens ne peuvent pas supporter qu'il y ait trois jours un peu de bruit, il faut qu'ils aillent vivre en ville, ils auront des bus et des motards qui passent sous leurs fenêtres 24 heures sur 24. Vraiment j'ai beaucoup de peine à comprendre que des gens qui viennent habiter ici veulent nous imposer leur mode de vie. Il ne faut pas qu'ils viennent ici. Ce n'est pas toute l'année qu'il y a des fêtes.

M. Albert Gavillet : je reviens sur les fêtes de jeunesse et les autres fêtes qui se passent autour de la grande salle. J'ai établi un règlement que je leur donne et je suis à leur disposition le lendemain matin pour aller à la déchetterie avec tout le matériel qui doit être mis à la déchetterie, le verre et ainsi de suite et puis les sacs poubelles sont évacués, les WC sont aussi. Ce qui s'est passé après la VullyRun, c'est que les gamins étaient à l'école et ces WC étaient encore en place et les gamins allaient dans ces WC. Les maîtresses ont réagi tout de suite, et avec raison. Aujourd'hui, je peux dire que toutes les sociétés jouent le jeu.

Il y a une bonne collaboration avec la municipalité et les sociétés. J'espère que cela perdurera dans les années. Ma fois, s'il y a un municipal qui doit se lever un peu plus vite le matin, il y va. Ces jeunes sont sympas, ça se passe bien. Je peux dire une chose : à Vully-les-Lacs, on a des bons jeunes. Partout.

M. Pierre Leuba : juste pour l'anecdote, à Chabrey, j'étais municipal avant la fusion, et la zone de villas qui se trouvait à l'entrée du village. La première villa qui s'est construite, c'était une personne assez chatouilleuse et elle s'est prise de bec avec 2-3 agriculteurs qui faisaient du foin le samedi et le dimanche. Lors des mises à l'enquête des maisons suivantes, les agriculteurs de Chabrey ont fait une opposition et ont dit qu'ils lèveraient leurs oppositions s'il était mentionné sur le permis de construire qu'on habitait à la campagne et qu'ils devaient accepter les nuisances dues aux travaux de la ferme. Et ils ont acceptés. Cela a été mis sur les permis de construire.

M. Blaise Clerc : je voulais répondre à Geneviève, ce ne sont pas les nouveaux habitants. Le dernier cas qu'on a eu, c'est quelqu'un qui habite ici depuis 30, combien Michel ? 30-32 ans.

M. Michel Verdon : il est né là. 60 ans.

Mme Geneviève Bardet Leresche : comme l'a dit Raphaël tout à l'heure, pour avoir transpiré dessus, on sait de quoi on parle, du règlement de police, on s'était quand même battus à l'époque pour bien laisser cette notion de région vitico-agricole, pour ne pas se retrouver avec des gens qui viennent râler parce qu'on va vite faire les moissons parce qu'il va pleuvoir. Je pense qu'on avait bien fait de se battre parce que malgré tout il y a quand même des gens qui râlent parce que le paysan va travailler après 21 heures. Parce qu'il va faire ses traitements parce qu'il fait trop chaud avant. Vraiment on s'était battu pour cette notion-là. On n'est pas encore en ville. Par contre, il y avait un article sur des péripatéticiennes qui m'avait bien fait rire.

M. Florian Failloubaz : on peut passer au point suivant qui est la STEP.

M. Christophe Tombez : par rapport à la STEP, on a prévu de centraliser les STEP régionales et de proximité et moyenne région. Qu'en est-il de l'avancée de ce projet ? C'était un projet avec peut-être Payerne, peut-être même jusqu'à Moudon, on ne savait pas trop. Par rapport à l'engagement d'un nouvel employé communal, si la STEP devait partir dans un avenir proche, est-ce que c'était vraiment judicieux ?

M. Blaise Gaillet : cette régionalisation va se faire. Il y a 3 régions pour la Broye. Il y aura une STEP aux environs de Moudon, une à Payerne et pour la région d'Avenches, le site n'est pas encore désigné. Il faudra traiter les micropolluants et c'est dans ce cadre-là qu'on va faire des STEP régionales. Mais nous n'en sommes qu'aux premières discussions. Par exemple, à Payerne il y a déjà un site, ils ont déjà établi le cahier des charges et la clé de répartition des communes participantes. Pour la deuxième partie, l'employé a été formé parce qu'il n'y en avait qu'un et c'est pour lui permettre d'avoir des vacances, d'avoir un tournus et agendé du travail à tour de rôle.

M. Christophe Tombez : je profite de poser la question sous une autre forme : est-ce qu'on est encore en lice pour la STEP régionale pour la région de l'ancien district d'Avenches. A Salavaux est-ce qu'on est toujours en lice ou est-ce qu'on ne l'est plus ?

M. Michel Verdon : c'est moi qui ai repris ce dossier. Le site sera défini après l'été, en gros en septembre. La question est plutôt, est-ce qu'on la veut ou on ne la veut pas. On a un site qu'on a proposé pour la commune. Cela a été apprécié car il y a des communes qui ne le veulent pas. Si c'était le cas, ça ne serait pas sur le site actuel, ça ne nous plaisait pas. Il faut imaginer : elle ferait 5 à 6 fois la surface de l'actuelle qui regrouperait les villages depuis en dessus de Misery et Avenches et la Basse Broye : Domdidier, Saint-Aubin et probablement Cudrefin qui va se raccorder. Vous savez que Cudrefin avait prévu initialement de partir avec Chabrey, une partie de Portalban de l'autre côté du lac. Mais les neuchâtelois ne veulent pas épurer les eaux usées de leurs citoyens qui sont venus payer leurs impôts sur Vaud. Deux Conseillers d'Etat neuchâtelois ont fait objection à ce projet. Cudrefin et Chabrey doivent trouver une autre solution. Le site qu'on a proposé, n'est pas comme on avait prévu dans un premier temps au Mollard, mais c'est plutôt caché dans les arbres dans la zone de la déchetterie actuelle qui n'aurait pas d'impact visuel et qui serait juste à côté de la Broye. Il y aurait plein d'avantages. Encore une fois, la question, est-ce qu'on se bat pour l'avoir reste une question ouverte. Il y a quelque chose qui va jouer un rôle très important dans cette décision, c'est le développement du site Elanco de Saint-Aubin. Il va y venir des industries lourdes, vous pouvez lire la presse, cela évolue chaque jour. Ces industries ont des obligations. Quoi qu'il se passe au niveau de l'épuration pour notre région, ils doivent prétraiter, voire traiter selon le type d'industrie. Donc on pourrait imaginer, ce n'est pas décidé, que la solution idéale ce serait peut-être dans cette zone où il y a beaucoup de surface et où les pollueurs principaux seraient sur place. Le timing, c'est une décision au mois de septembre. On vous tiendra informés.

M. Jean-Charles Lauper : en parlant de micropolluants, est-ce que cela intègre aussi les micro-plastique ou des rejets de médicaments ? Qu'entendons-nous par micropolluants ?

M. Blaise Gaillet : cela vient d'être voté en début 2016 par nos autorités fédérales, justement c'est pour contrer tous ces médicaments et autres qui sont rejeter. C'est d'apporter, en plus d'une STEP normale avec une biologie et une décantation, une microfiltration et un système avec ozonation ou plus vraisemblablement charbon actif. Comme ça, on rend l'eau encore meilleure à la nature.

M. Antoine Savary : merci de ces explications. Je n'ai pas très bien compris quelle est la position de la municipalité par rapport à cette future STEP. On propose un site, donc on dit pourquoi pas chez nous, mais on attend de voir un peu la suite. Ou vous avez déjà pris une option, si oui, laquelle ?

M. Michel Verdon : je ne me rappelle plus très bien quels détails on vous avait expliqué. En ce moment, il y a 4 sites pressentis. C'est un travail intercommunal qui se déroule depuis 2-3 ans. De ces 4 sites pressentis, il y en a deux qui étaient sur le territoire de la commune d'Avenches, un sur le territoire de la commune de Domdidier et un qui était prévu dans la même zone où il y a notre STEP actuelle.

Comment ils sont arrivés à ces 4 sites, j'ai envie de dire, peu importe, il y a une certaine logique proche des stations existantes, c'était le cas pour Domdidier, les deux sites d'Avenches et celle de Salavaux. Ensuite, comme j'ai dit, dans l'évolution de ce travail intercommunal, il y a des communes qui mettent un peu les pieds contre le mur, un peu inquiets peut-être par la taille que va prendre cette nouvelle STEP interrégionale. Dans le cadre de la municipalité, on s'est montré plutôt pro-actifs parce qu'à un moment donné, comme je viens de dire tout à l'heure, le site pressenti par ce travail intercommunal était sur le Mollard. Nous on ne le trouvait pas bien, pour son impact visuel trop important. Déplacer la STEP doit être accepté par l'aménagement du territoire. Des dérogations devraient être octroyées pour ce genre de chose. Le simple fait qu'on a été pro-actifs a été extrêmement apprécié. Je répète, est-ce qu'on la veut ou on ne la veut pas, ça c'est une autre question. Il y aura quelques emplois à plein temps. Ensuite, c'est tout nouveau, il y a ce facteur Elanco qui va jouer un grand rôle. Pour répondre à ta question : oui, nous sommes prêts à dire allons-y, quitte à négocier si on la prend. Il y aura des nuisances, il y aura peut-être quelque chose à obtenir en contrepartie. D'un autre côté, si la logique veut qu'on se pose à Saint-Aubin, on ne va pas s'y opposer bec et ongles, car cela serait à mon avis mal à propos. Donc on est un petit peu sur le ballant. Mais c'est tout nouveau le site de Saint-Aubin. Il y a six mois, on en parlait même pas.

M. Florian Failloubaz : s'il n'y a pas d'autre question, on peut passer à la déchetterie.

M. Michel Verdon : si vous êtes d'accord comme la remarque de la commission de gestion est très claire, je veux juste dire deux mots et puis bien sûr la discussion est ouverte. C'est clair, la gestion des Rondettes, c'est un problème, je l'ai mis dans le rapport de gestion. On va très prochainement communiquer avec un tous-ménages purement « déchetterie », soit proposer déjà de démarrer quelques actions qui devraient permettre de décharger ces Rondettes, en tout cas la rendre un peu plus efficace. La première chose qu'on va faire, sera une nouvelle grille horaire. On va ajouter un soir, c'est-à-dire qu'en gros on va supprimer la mini-ouverture du mercredi soir à Chabrey pour en faire une ouverture le lundi. Donc on aura une possibilité d'aller à la déchetterie du lundi au jeudi. Pour le moment, on garde encore le vendredi soir sans ouverture. Ça sera peut-être la chose suivante. Le deuxième changement notable, c'est qu'on aligne les trois déchetteries le samedi matin. On ouvre Chabrey, Vallamand et Salavaux en même temps. Donc l'ouverture de samedi après-midi à Chabrey est aussi transférée au matin. Le but...

Rires !

Mme Sabine Thierrin : je crois que tout le monde appréciait vraiment grandement l'ouverture du samedi après-midi à 16 heures, parce que ça permettait aux gens de tondre leur gazon et d'amener leur gazon là-bas. Ça permettait tous ces travaux autour des maisons, car on est dans une région agricole, c'était fort apprécié de faire ces dépôts dans la déchetterie à 16 heures.

M. Michel Verdon : c'est intéressant. Je n'ai surtout pas voulu faire cette proposition assis derrière un bureau avec la responsable de la commune. C'est une proposition qu'on a fait avec les employés de la déchetterie. On a une réunion annuelle, qui vient d'avoir lieu, c'était extrêmement sympathique. A Chabrey, vous le savez on a un nouveau responsable et moi, ce qui m'a été dit, c'est qu'elle est sous-utilisée.

Personnellement, j'allais aussi un peu le samedi après-midi. Mais je ne sais pas si tu es aussi une des rares à y aller, apparemment c'était vraiment sous-utilisé. Ne vous affolez pas, c'est un essai d'horaire qu'on va faire, je répète le but principal, si on prend un tout petit peu d'élévation, c'est d'améliorer la gestion du samedi matin aux Rondettes en ouvrant significativement Chabrey le matin dans les mêmes horaires où tout le monde a l'air de bien aimer aller à la déchetterie. On laisse bien sûr la liberté totale à tout le monde, on peut imaginer qu'une partie de Villars-le-Grand, Montmagny ou même d'ailleurs pourrait aussi se dire plutôt que de faire la queue aux Rondettes, je pourrais utiliser un peu plus Chabrey.

Toujours aux Rondettes, la benne des encombrants actuels, à côté du chemin, qui vient un peu en bout de vie, va être remplacée par une nouvelle. L'ancienne sera retapée et on pourra y accéder depuis derrière. Elles ont des portes à battants. Ça permettra de mettre ce qui est très volumineux, typiquement des canapés ou des choses comme ça, ce qui permettra d'améliorer la fluidité autour de la benne des encombrants.

Troisièmement, toujours aux Rondettes : prochainement va être installée une grande benne à PET, donc il n'y aura plus besoin d'attendre pour que l'employé vienne changer le sac. On aura une benne à PET et on pourra mieux en rationaliser le transport.

C'est tout ce qui est en cours et qui sera mis tout prochainement en place et communiqué par tous-ménages. Ensuite, on essaie d'améliorer la situation en écoutant les professionnels, soit notre prestataire principal, la maison Haldimann de Morat. On a plein de gens qui nous sollicitent dans ce monde du tri des déchets, qui est un business de spécialistes. Je pense qu'on va se faire un petit peu aider. Quand je dis aider, c'est non seulement à limiter nos coûts de gestion du tri de nos déchets, mais c'est aussi d'augmenter l'efficacité. Je ne peux pas en dire plus. Ta remarque me fait un peu sourire, parce que moi j'étais aussi un petit peu de cet avis. Je répète : pas de panique, s'il faut changer, on est flexible. Si vraiment il faut rouvrir Chabrey le samedi après-midi, on en discutera.

M. Alain Bally : commentaire par rapport à la déchetterie de Chabrey. Le samedi après-midi, régulièrement, c'est l'émeute. Souvent les personnes ne peuvent pas entrer tellement il y a de monde. J'avais une question par rapport à la déchetterie du TCS, parce qu'il y a un gros volume de déchets, j'ai parcouru le règlement des taxes de déchetterie, je n'ai pas trouvé de chapitre concernant le camping pour les déchets. Comment est-ce que le camping s'acquitte des taxes pour les déchets ?

M. Michel Verdon : il y a une convention annuelle, je ne la connais pas par cœur. Typiquement, il y a l'employé communal, Frédy Riedo dont le salaire est réparti entre les prestations pour la partie TCS et celles de la commune. Pour la gestion des déchets c'est la même chose. Il y a une convention qui a été admise par les deux parties et un décompte financier qu'on retrouve dans les comptes annuels.

M. Alain Bally : mais cette partie pour les déchets est versée aux comptes déchets de la commune ?

M. Michel Verdon : je dois me tourner vers l'expert-comptable, je ne suis pas très sûr.

M. François Haenni : bien naturellement, le TCS nous verse une redevance par rapport à la déchetterie, qui vient impacter les comptes qui sont liés à la déchetterie, ça c'est sûr.

M. Steve Loup : j'ai juste deux questions, la première, l'avenir vous le voyez comment, une déchetterie ou continuer avec 4 déchetteries ? Ce n'est pas le fait de mettre une benne de plus qui va améliorer la déchetterie, c'est ce circuit. Comment on va trouver une fluidité ?

M. Michel Verdon : la question : une déchetterie ou continuer à 4, c'est une bonne question. Comme je le disais tout à l'heure, on a parlé d'une STEP dans cette zone-là et peut-être un jour une zone artisanale. On pourrait imaginer que toute cette zone-là va bouger dans les années qui viennent. Peut-être que ce serait l'occasion d'y faire une belle déchetterie toute neuve, pas tout à fait aussi belle que celle de Lugnorre, mais dans ce style-là.

On en est vraiment à l'état de réflexion. J'ai fait le tour avec deux experts externes. L'un est celui qui nous offrait éventuellement le tri des plastiques (ce n'est pas encore très clair si c'est rentable, on en reparlera), l'autre, le consultant avec lequel on va peut-être travailler. Tous deux ont relevé chaque fois que c'était un plus d'avoir 4 déchetteries, si on considère le territoire étendu de notre commune. Vous pouvez imaginer le nombre de kilomètres de voitures qui sont économisés, tant qu'on peut avoir des déchetteries décentralisées. Les infrastructures existent et à part Mur où on est dans un espace qu'on ferme mais qui n'est d'ailleurs même pas plein comme un œuf, toutes les autres déchetteries à la limite sont fonctionnelles. Elles ont encore un peu de place si on doit aménager ou changer quelque chose. Et pour des yeux externes, c'est considéré comme un plus.

Je ne dis pas qu'il n'y aura jamais qu'une seule déchetterie pour la commune, je dis que la réflexion mérite d'être faite. Si on revient sur les Rondettes, je sais que c'est un point très sensible, j'ai dit qu'on a essayé de modifier les grilles horaires, en essayant d'offrir des possibilités complémentaires. Après le sens unique, on en a aussi parlé. Ce n'est pas tellement envisageable. Faire partir tous les gens par des chemins de remaniement qui ne sont pas prévus comme des routes. Imaginez les jours où il y aura des gros travaux agricoles, parce que ça tombe le samedi où tout le monde veut aller dans les champs parce qu'il a plu toute la semaine. Je ne suis pas sûr que cela soit réaliste. Je ne dis pas qu'on a fermé la porte, mais ce n'est pas très réaliste.

Une idée qui est venue, encore une fois en parlant avec les gens qui ont l'habitude serait un circuit. Mais on n'a pas beaucoup de place. On pourrait imaginer, qu'il faudrait peut-être deux employés communaux, qu'on mette une barrière. Imaginez que, tant que vous n'êtes pas rentrés dans le circuit, vous n'avez pas le droit de sortir vos déchets de la voiture. Le problème qu'on a aujourd'hui (ceux qui vont le samedi matin le savent) c'est qu'il y a plein de gens maladroits avec des remorques, ils n'arrivent pas à reculer. Même ceux qui n'ont pas de remorque, il y en a qui attendent le long du treillis, d'autres qui attendent patiemment parce que ça les embête de porter leurs caisses, certains ne ferment pas la porte pendant qu'ils mènent leurs caisses et c'est ça la gabegie. C'est vrai, Steve, je vais dans ton sens. Si on ne s'améliore pas très rapidement c'est un deuxième employé qui devra faire un peu la police, faire respecter les consignes qu'on devrait définir. La réflexion n'est pas terminée. On est encore en plein là-dessus.

M. Raphaël Vincent : je voulais juste rebondir par rapport à la grande déchetterie comme Lugnorre. Elle est peut-être belle mais c'est la cohue. Tous les samedis, ils attendent jusque dans le rond-point. Je ne suis pas sûr que c'est vraiment la solution de faire une grande déchetterie. Déjà, comme tu l'as évoqué, il y a beaucoup de gens qui vont à pied à la déchetterie. A Vallamand, il y a plein de gens qui vont avec une remorque, c'est convivial. Il y a aussi des personnes âgées qui ont pas forcément une remorque pour aller là-bas. Alors après, est-ce qu'il faudra mettre sur pieds un ramassage des déchets ? Je ne pense pas que c'est la solution. Et puis moi, j'aimerais bien qu'on arrive à garder ces déchetteries au village, comme il y a actuellement. A Vallamand vous l'avez aménagé en faisant un circuit, ça va très bien, il y a zéro problème. S'il faut mettre un peu d'argent pour reconvenir la déchetterie de Salavaux, mettrons-le, cela sera de toute façon meilleur marché qu'une grande déchetterie. A défaut il y aura une file qui va attendre jusqu'au milieu de Salavaux parce que tout le monde va aller là-bas. Je pense que c'est bien de prendre conscience de ça.

Mme Nicole Arzrouni : grâce au tableau des statistiques, on voit l'évolution des déchets. Donc il y a une augmentation. Mais ce qui m'intéresse pour pouvoir vraiment comparer l'évolution dans le temps, compte tenu du fait qu'on a une augmentation de la population, c'est quelle est l'évolution du nombre de kilos par habitant ? Est-ce qu'on est en augmentation ou en diminution tous types de déchets confondus ? Plus particulièrement, aussi en ce qui concerne les ordures ménagères entre 2016 et 2017. Est-ce qu'il n'y a pas des mesures incitatives qui pourraient être mises en place pour encourager les gens à mieux recycler. La tendance zéro déchets a l'air loin par rapport aux statistiques.

M. Michel Verdon : la même question par rapport aux kilos par habitant m'a été posée par la commission de gestion. On va inclure cela. On va faire des statistiques un peu plus intéressantes. Je prends note pour l'année prochaine. On peut toujours inciter. On est forcément dans les années où il va falloir qu'on s'y mette tous. C'est un travail permanent. Je reviens avec la fameuse histoire de mon consultant qui vendait très bien son truc. Cette personne a fait 20 ans à Yverdon, dans ce grand centre de tri, il a des idées. Il ne les vend pas très cher en plus. Il veut se faire payer au bénéfice que la commune fera. Le gars me semble bien. Il faut encore juste que je trouve le bon terrain pour travailler avec lui. Mais ça va dans ton sens, c'est évident, il y a mieux à faire dans tous les domaines.

Mme Isabelle Corpataux : moi je pense que c'est une plus-value pour notre commune, étant donné qu'on a un territoire assez étendu, d'avoir plusieurs déchetteries avec des créneaux horaires différents.

M. Jean-Pierre Annichini : je voudrais juste rajouter que le problème serait vite résolu s'il y avait plus d'ouvertures, tout simplement. Plus d'ouverture égal moins de monde.

M. Florian Failloubaz : est-ce qu'on peut passer au point suivant qui est le social. Est-ce que la municipalité veut prendre la parole pour commencer sur le rapport de la commission, notamment la sempiternelle augmentation de la facture sociale.

M. François Haenni : effectivement, la commission de gestion, à juste titre, a souligné la hausse de la facture sociale, de l'ordre d'à peu près CHF 230'000.- entre 2016 et 2017. Sur ce poste-là que je présenterai naturellement au mois de juin lors de la présentation des comptes 2017, on n'a malheureusement aucun impact. C'est à peu près 33 % de toutes les dépenses du canton dans le domaine du social.

C'est les subsides aux assurances maladies, les PC famille, les prestations complémentaires au niveau de l'AI, au niveau de l'AVS, les subsides liés à différents handicaps, les bourses d'étude. Par un système de péréquation la facture cantonale est divisée dans les communes. C'est malheureusement une constante qu'on a depuis de nombreuses années. Effectivement ça augmente. Après, comme on l'a précisé à la commission de gestion, prendre uniquement la facture sociale en faisant abstraction de tout ce qui tourne autour dans la péréquation financièrement, c'est finalement ne présenter qu'une partie du problème, que le haut de l'iceberg. On va essayer de vulgariser ce point et rentrer dans une explication assez simple de l'impact de la péréquation financière, qu'elle soit directe ou indirecte.

M. Florian Faillobaz : pour le social, encore des questions ? Si ce n'est pas le cas, on peut poursuivre à l'instruction publique, où le rapport finalement salue la démarche entreprise pour augmenter les places d'accueil. Est-ce que néanmoins, il y a des questions par rapport à ce sujet ?

Mme Sabine Thierrin : on se posait la question, en tant que parents d'élèves, de savoir si c'était possible de mettre sur le site internet de la commune les places libres qui restent dans les différentes plages horaires du parascolaire. Parce qu'on entend beaucoup qu'il manque des places, il y a des gens qui sont sur liste d'attente, mais on sait aussi qu'il y a aussi plusieurs plages horaires où il reste de la place. Peut-être que si les gens en avaient connaissance en temps et en heure, c'est-à-dire à tout moment dans l'année, ils auraient la possibilité de peut-être remplir ces plages horaires. Je trouve qu'au niveau de la communication si on pouvait avoir ça.

M. François Haenni : c'est une excellente idée, je vais effectivement la soumettre, qu'on puisse informer, que ça soit au niveau de la commune comme au niveau de l'ASIA, qui gère ce problème et qu'on ait une information identique dans nos 4 communes. Après, les demandes sont quand même concentrées sur une des 4 plages horaires, celle de midi. Sur les autres plages horaires, on a en principe toujours un petit peu de place. Mais un petit peu de visibilité, c'est effectivement une excellente recommandation.

Mme Nicole Arzrouni : j'ai encore une question par rapport aux demandes de transport auxiliaire. Je ne suis pas sûre que de mettre les anniversaires, les médecins et les mamans de jour sur le même plan d'égalité soit vraiment comparable. J'ai été interpellée, par exemple, sur la possibilité de régulièrement offrir aux enfants d'aller manger chez un papa divorcé ou une grand-maman. Ce n'est peut-être pas la même chose que d'aller une fois à un anniversaire ou à un médecin. Alors je ne sais pas quels sont les critères qui sont appliqués pour traiter ces demandes de transport qui sont différentes que celles du domicile habituellement.

M. François Haenni : on a à peu près 1300 élèves sur le bassin géographique de nos 4 communes dont à peu près 870 sont transportés avec des transports publics, que ce soit au niveau de Carpostal ou au niveau d'Helvétie. Il y a une évolution de la situation qui fait que de plus en plus on a des familles composées, recomposées, on a des familles qui bénéficient de soutien avec des mamans de jour, avec des accueils à différentes places. Et puis, dès le moment où on rentre dans ces logiques d'accorder des déplacements spécifiques, extraordinaires ou permanents avec des mamans de jour, on devrait à peu près mettre 3-4 bus supplémentaires sur tout le bassin et c'est tout de suite des coûts de plusieurs centaines de milliers de francs. Ça va dans le sens inverse finalement de ce qu'on veut, soit une efficience au niveau des coûts de transport. Bien naturellement que le pragmatisme dirait oui mais si un élève a un anniversaire et qu'il ne peut pas faire venir tous ses copains dans le bus, c'est un petit peu de la rigidité mal placée.

Mme Nicole Arzrouni : je ne parle pas de ça.

M. François Haenni : par rapport aux mamans de jour si c'était la question, le problème c'est que ça change continuellement, mensuellement on aurait des changements à ce niveau-là. Et puis, en termes d'efficience, on cherche aussi un taux d'occupation important dans les bus. Un petit changement aurait pour conséquence de mettre un bus supplémentaire. Néanmoins, par rapport à toute la problématique des transports, sur ce qui est transport privé, on a donné un mandat il y a quelques mois. Je suis en train d'analyser cela avec un spécialiste du canton de Vaud pour redistribuer un tout petit peu les enclassements, les transports, les bâtiments pour qu'on évite effectivement de transporter longtemps ou d'une manière éloignées les enfants. Mais c'est vraiment une problématique complexe. Dès le moment où on accorde quelque chose, n'oubliez pas que ça crée un précédent et après il faut malheureusement des règles assez rigides.

Mme Sabine Thierrin : elle parlait vraiment des choses qui sont fixes et qui dureraient pour une année entière. Alors, je comprends qu'il y a des mamans de jour qui changent en cours d'année mais il y a aussi pas mal de gens qui ont des moyens de garde ou qui ont des gardes partagées d'enfant entre un mari et une femme, séparés et dont les trajets ne vont pas changer en cours d'année. Typiquement chez nous, ils iront une fois par semaine chez la grand-maman qui habite sur la commune mais pas à Salavaux, la possibilité de prendre un bus le même jour de chaque semaine pendant l'année scolaire, est-ce que ça ne peut pas être une demande qu'on pourrait faire à la population, parce que suivant comment c'est dans des bus où il y a de la place. Dans le sens où il n'y aura peut-être pas de gros problèmes si on fixe des règles suffisamment claires. C'est pendant une année le même jour de chaque semaine. L'élève qui ira à Villars ira à Montmagny, Montmagny-Villars et ça ne changera pas grand-chose.

M. François Haenni : bien sûr, mais simplement par cette demande-là, ça va provoquer que les élèves vont être transportés sur plusieurs trajets différents et cela aura forcément un impact de multiplier la flotte de véhicules. C'est exactement le même cas d'un élève qui aurait une garde partagée entre ses parents divorcés, 50 % chacun. Le problème est au niveau vaudois, on détermine qu'il y a un domicile principal. Et dès le moment où on rentre encore une fois dans ces logiques, vous ne vous rendez pas compte, c'est tout d'un coup une multitude de demandes qui va arriver.

Ce qui a été fixée par l'ASIA, dont je fais partie, c'est au contraire de diminuer les coûts de transport. Mais bien sûr, cas par cas, il y aura toujours une logique de l'accepter. Sur une globalité, ça crée des antécédents. Il faut être vigilant par rapport à ça.

M. Florian Failloubaz : si la parole n'est plus demandée sur ce thème d'instruction publique, on peut passer au chapitre suivant : les bâtiments. Est-ce que quelqu'un désire poser des questions. Le premier paragraphe, c'était la problématique de favoriser les entreprises locales. Il y a la deuxième question sur le centre administratif de Cotterd. J'avais retenu qu'un jour le conseil aurait sa salle là-bas. Il y avait encore la régie immobilière. Si vous voulez encore apporter quelques précisions là-dessus.

M. Albert Gavillet : le fait d'avoir donné à gérer à une régie immobilière. Il y a un appel d'offre qui a été fait à des petites régies comme à des plus grandes régies. Plusieurs ont répondu que le patrimoine immobilier d'une commune ne les intéressait pas. Et puis, il y a en a deux autres qui nous ont répondu et la municipalité a fait le choix sur Cogestim à Payerne. C'est essentiellement moi qui m'occupais de gérer ces appartements, qui faisais les visites. C'est assidu, quand on met une annonce, il y a beaucoup de gens qui viennent visiter. Ensuite il faut trier, il faut voir qui on va prendre, faire des recherches et tout. Ça, c'est moi qui le faisais. Quant à l'état des lieux, à la sortie, à l'entrée, c'est aussi moi qui le faisais. Ce sont des tâches que maintenant je ne fais plus.

M. Florian Failloubaz : chapitre des bâtiments, est-ce qu'il y a encore des remarques, des questions ?

M. Nicolas Vincent : j'aimerais savoir ce que vous prévoyez faire avec les classes qui ne sont plus occupées dans les différents villages. Quelle vision a la municipalité pour ces bâtiments ?

M. Albert Gavillet : il y a une année, on avait demandé à plusieurs bureaux d'architecture des idées. Ces idées, on les a reçues. On voyait mal la municipalité construire essentiellement des appartements pour offrir du logement, alors que les privés ne peuvent plus construire, principalement. Il y a des choses qui coulent de source. A Constantine la salle de l'école est déjà occupée par le château, c'est une salle qui sert pour les aînés pour faire des activités et il resterait le bureau communal en dessous ou on va peut-être faire un studio pour un jeune de la commune. Et puis, il y aura Mur ou on va faire assez rapidement quelque chose. Ça sera dans le courant de l'année. Il y aura des demandes de crédit qui vont venir là-dessus pour ces objets-là.

Cotterd est dévoué au conseil et à l'administration, nous allons aussi bientôt venir vers vous à ce sujet. Il reste Villars et Vallamand. Je pense qu'à Vallamand, avec la vue que possède l'endroit, io sera dévoué à l'habitation. Villars, c'est un bâtiment qui est beaucoup utilisé par une société. La réflexion doit être beaucoup plus poussée là-dessus. Je vous tiendrai au courant. On n'a pas oublié ces bâtiments.

M. Raphaël Vincent : Vallamand vous l'avez « séquestrée ». Elle était équipée pour recevoir, il y a la cuisine, il y a de la vaisselle, enfin il y a encore tout cas, j'imagine.

M. Albert Gavillet : il y a toujours tout.

M. Raphaël Vincent : elle ne peut pas être utilisée ?

M. Albert Gavillet : en ce moment, la salle de Vallamand est louée pour une troupe de théâtre qui va faire le spectacle Europe Tragédie.

M. Florian Failloubaz : chapitre des bâtiments toujours, quelqu'un désire-t-il prendre la parole ?

M. Christophe Tombez : j'aimerais juste faire une remarque générale, par rapport à Cogestim. Effectivement, j'ai été un peu surpris de voir qu'on avait des entreprises locales de ce métier, des habitants de la commune qui font cela professionnellement et qu'on ne les sollicite pas. Au niveau général sur l'embauche des employés communaux, peut-être qu'il faut regarder en premier lieu qui, de Vully-les-Lacs pourrait éventuellement être adapté pour travailler pour la commune, étant donné qu'il paiera ses impôts sur la commune. C'est clair qu'une personne plus adaptée à un emploi mérite la place, mais avec un CV équivalent, préférer un habitant de la commune pourrait être intéressant.

M. Florian Failloubaz : on est encore dans les bâtiments. S'il n'y a plus de question, on peut passer au point suivant, qui est les terres communales. Qui est le chapitre que tout le monde connaît lequel a été repris par la commission de gestion. Je ne sais pas si quelqu'un désire encore rajouter quelque chose à ce sujet ?

M. Joël Loup : j'aimerais savoir le parchet d'une vigne de commune qui était loué jusqu'au 31 décembre à M. Seydoux, si elle a été attribuée à quelqu'un. J'ai vu qu'elle était taillée dernièrement. Qui s'en est occupé et comment elle va être attribuée ?

M. Albert Gavillet : il a été attribué par la municipalité à M. Dylan Loup qui est un nouveau vigneron-viticulteur sur la commune. Il y avait plusieurs candidatures que la municipalité a étudiées. C'est la première qu'on a reçue. Comme le conseil avait dit qu'il fallait aider les jeunes, lors de l'attribution des terres communales, alors ce jeune qui est diplômé tout frais, c'est lui qui a eu ces vignes-là. C'est lui qui les a taillées d'ailleurs, avec peut-être Steve son papa. Le temps pressait et moi j'ai dû me départir du contrat avec M. Seydoux. On a eu besoin du service de l'agriculture, ils sont venus sur place. Autrement, on n'arrivait pas à avancer, on ne pouvait pas les attribuer, on ne pouvait pas se départir du contrat sans leur aide. Eux, ils sont venus constater les faits, la vigne n'avait pas été taillée et ils nous ont dit maintenant vous êtes libres de la donner à quelqu'un dès ce soir, c'était mardi passé.

M. Joël Loup : donc pour continuer le sujet, pour la suite, pour les prochaines distributions des vignes communales et de terres communales, quelle est la marche à suivre et quelle est la façon que les agriculteurs doivent faire ? Est-ce que c'est vous qui allez mettre à disposition en avertissant ou c'est chaque agriculteur ou viticulteur qui doit se mettre en avant via des courriers, de dire qu'on est intéressés pour les 30 années futures ou prochaines attributions.

M. Albert Gavillet : de toute façon on a la convention pour les terres de communes qui va continuer. Les attributions se font d'après ça, en étudiant au cas par cas. Pour les vignes, dès qu'il y en aura, on a toujours dit que c'était les vigneron-encaveurs qui étaient ... voilà.

M. Joël Loup : mais ma question est la suivante : est-ce que les agriculteurs doivent individuellement s'annoncer auprès de la commune ?

M. Albert Gavillet : les agriculteurs le peuvent. Il y en a qui ont refusé des terres, je peux vous le dire. Il y en a un qui m'a dit : je n'en veux pas. Il est en dessous du quota mais il n'en voulait pas. Effectivement, la seule chose que vous devez faire si vous remettez votre entreprise à vos descendants, vous devez tout de suite avertir la commune qu'il est intéressé à reprendre les terres de son père, son oncle ou cousin.

M. Nicolas Vincent : je m'excuse, mais ce n'est pas la question qu'il a posée.

M. Joël Loup : ma question est la suivante : comment on doit s'annoncer comme quoi on est intéressé à recevoir les nouvelles terres communales ?

M. Albert Gavillet : vous pouvez vous annoncer, personne ne vous empêche. Ça, tout le monde jusqu'à maintenant l'a fait.

M. Raphaël Vincent : je peux déjà vous féliciter d'avoir mis les vignes de commune à un habitant de Vully-les-Lacs, ça c'est déjà pas mal, bravo. Cette fois, vous avez fait plus ou moins juste. Mais, il faudra me répéter la convention des terres de communes. Parce que la convention, je suis persuadé qu'il y a aucun agriculteur qui ne la connaît. Parce que vous l'avez pas respectée lors de la dernière attribution. Et puis je sais pas comment vous avez fait, je ne sais pas...on entend de tout, mais ça fait souci et on espère que si vous en réattribuez une fois et que vous faites la même chose, je pense que nous allons perdre patience. Parce que c'est un scandale ce que vous avez fait. Et je me permets de le dire parce que je n'étais pas à la séance du conseil quand ça s'est passé, mais c'est un grand scandale et tout le monde le dit. En tout cas, vous avez bien fait parler de vous, bravo, félicitations. Si vous aviez voulu faire moins bien, je pense que vous ne seriez pas arrivés.

M. Florian Failloubaz : toujours au chapitre des terres communales ?

Mme Claire-Marie Spahr : je me questionne par rapport à ce rapport de gestion. Pourquoi il n'est pas mentionné ces questions de terres communales ?

M. Florian Failloubaz : c'est cette année dont tu parles et là on parle de 2017 ?

Mme Claire-Marie Spahr : c'est cette année.

Mme Geneviève Bardet Leresche : on en a parlé en disant qu'on regrettait. Et là, on refait la même chose.

Mme Claire-Marie Spahr : oui, mais je veux dire dans le rapport municipal. Enfin voilà ... je m'étonne.

M. Jean-Charles Lauper : je ne suis pas agriculteur, si j'ai compris la question de Joël Loup, il me semble que les agriculteurs devraient être avertis. C'est comme ça que je sens leur besoin, s'il y a des terres à remettre, qu'ils soient tous avertis avant qu'il y ait une procédure.

M. Joël Loup : c'est-à-dire que jusqu'à maintenant, la municipalité attribuait les terres en fonction d'un règlement. Dans les anciennes communes, ça se passait comme ça. Et maintenant il y a des attributions qui ont été vraiment très bizarres, mais maintenant est-ce que ce ne serait pas mieux de faire une publication comme quoi en 2019 ou en 2020 il y aurait x hectares de terres de communes à remettre, annoncez-vous les candidats !?

M. Albert Gavillet : oui on pourrait le faire.

M. Joël Loup : mais vous faites une publication à l'avance.

M. Albert Gavillet : on pourrait le faire aussi. On pourrait le faire comme d'autres communes dans le canton de Vaud. Concernant ces 13 hectares, je vais me répéter une dernière fois au conseil, ces 13 hectares c'était la législation d'avant, il avait été noté dans deux pv qu'on devait mettre de côté 13 hectares pour cette Petite Glâne. Ça a été fait juste par la municipalité.

M. Raphaël Vincent : ça, c'est ta version, ce n'est pas la nôtre. Si je prends l'exemple de Simon Tombez qui est un exploitant qui avait 4 hectares de terrains de commune et on prend un exploitant qui en a 11 ou 12 et qu'on lui en reloue 7 et que Simon Tombez en touche 70 ares : 0,07 hectare. Il aurait très bien pu les travailler jusqu'à ce qu'ils soient soi-disant réattribués. Soit-disant.

M. Albert Gavillet : pour tout vous dire, ces 13 hectares, ils seront redistribués. Presque tous les paysans vont en recevoir pour cette Petite Glâne. Les deux principaux eux on va prendre plus sur leur terrain, mais le projet définitif, on le verra au mois de juin.

M. Raphaël Vincent : le projet définitif, vous nous avez donné la carte. On a vu la carte. Je m'excuse, mais les trois plus impactés, c'est Claude Besson, c'est moi et Olivier Bôle. Et sur les 3, il n'y en a pas un qui a touché. Et après vous avez dit que c'était les plus impactés.

M. Albert Gavillet : vous verrez, il y a tout qui change.

M. Raphaël Vincent : vos théories, c'est tout du vent, comme tout le reste que vous avez fait.

M. Florian Failloubaz : gardons le dialogue serein.

M. Albert Gavillet : on fera attention lors de la remise des prochaines terres, je vous promets.

M. Raphaël Vincent : je pense qu'il faudra vous faire aider parce que ça ne veut pas le faire.

M. Albert Gavillet : mais il y a partout dans tout le canton de Vaud des problèmes.

M. Raphaël Vincent : ça c'est facile de dire ça.

M. Albert Gavillet : il y a des communes qui les mettent en mise.

M. Raphaël Vincent : alors mettez-les en mise, cela ne me posera pas de problème. Mais, ce n'est pas vrai que c'est partout. A Cudrefin, ils ont pris tous les paysans, ils ont nivelé par le bas pour monter tout le monde au plus près de la moyenne. A Faoug, ils l'ont fait. A Avenches ils l'ont fait. A Missy, ils l'ont fait. Mais chez nous, on ne le fait pas. On fait le contraire. Comment vous avez fait, alors là, je pense que c'était au fond d'une cave.

M. Florian Failloubaz : quelqu'un désire-t-il prendre la parole à ce sujet ? ça n'est pas le cas. On peut passer au point suivant qui était une recommandation particulière pour inciter les résidents des villas en habitation secondaire à déposer leurs papiers dans la commune. Est-ce qu'il y a une réflexion qui a été faite ? Est-ce qu'on connaît la quantité de nos résidences secondaires ?

M. François Haenni : on prend bonne note de la recommandation. Comme je l'ai précisé la semaine dernière à la commission de gestion, pour savoir si la commune a, avec cette démographie croissante, attiré plutôt des bons contribuables ou pas, on a besoin de statistiques. La demande a été faite auprès du département des finances et des affaires extérieures, donc Stat-Vaud. Cela prend plusieurs jours et on présentera un petit graphique lors de la présentation des comptes. Je préfère venir avec quelque chose de clair, plutôt qu'avec une réponse évasive.

M. Blaise Clerc : en complément à la deuxième partie de la question : on a reçu dernièrement un comptage semble-t-il définitif de la Confédération sur nos taux de résidences secondaires. Vous vous souvenez qu'on vous a dit par le passé, entre 2015-2016, voire 2017, qu'on avait explosé ce taux plancher de 20 % et qu'on était même à 38 %. Bonne surprise : il semble qu'on se trouve à 15 %. Donc il n'y a pas autant de résidences secondaires qu'on nous l'a laissé croire, mais il fallait encore du temps à la Confédération pour compiler ses statistiques.

M. Florian Failloubaz : dans l'ordre des choses, je suis au bout des thèmes abordés par la commission de gestion. Est-ce que quelqu'un a encore des remarques à faire sur le rapport en général avant qu'on passe au vote ?

M. Christophe Tombez : une remarque générale, le rapport de gestion il est top. On l'a trouvé vraiment de qualité et on espère qu'on pourra continuer dans ce format-là, pour qu'on puisse aussi se baser sur celui-ci et comparer l'évolution.

Après, j'ai trois points qui me manquent un peu dans votre rapport : le parcours Vita ? A quoi est-ce qu'on en est ? Le marquage des places de parc communales avec limitation dans le temps ? Il avait été dit que cela allait être fait tout soudain. On n'a pas vu l'évolution. Et finalement l'évaluation de la part du bureau cantonal concernant les trottoirs et zone 30 à l'heure dans nos différents villages.

M. Florian Failloubaz : qui répond pour le parcours Vita d'abord ?

M. Blaise Clerc : je réponds global. Communications municipales après votre vote pour les trois sujets.

M. Florian Failloubaz : d'autres remarques encore ?

Mme Sabine Thierrin : dans le même ordre d'idée, on a parlé plusieurs fois de l'établissement d'une place de jeux à Salavaux. Peut-être que c'est aussi dans les communications municipales ?

M. Robert Schranz : concernant le dernier tous ménages qu'on a reçu pour la taille des haies des arbres au bord des routes. J'ai remarqué que dans certains villages, sur les bords des routes, il y a des haies qui ont une hauteur pas respectable. Est-ce que quelqu'un contrôle ces hauteurs.

M. Blaise Gaillet : oui, c'est contrôlé, mais ce n'est pas dans la hauteur, c'est l'emprise sur la route ou la proximité de la route. Les arbres doivent être taillés jusqu'à 5 mètres. S'ils débordent sur la chaussée, c'est contrôlé.

M. Florian Failloubaz : toujours sur le rapport de gestion. S'il n'y a plus de remarque, je vous demanderais de voter sur son approbation générale sur tout ce qui vient d'être entendu en rappelant que finalement le rapport de gestion de la municipalité et le rapport de la commission de gestion seront portés à la connaissance de la préfecture lorsqu'elle fait la visite des communes. Les membres du conseil qui sont d'accord d'approuver le rapport de gestion de la municipalité sont priés de l'annoncer en levant la main :

Le rapport de gestion de la municipalité est accepté à l'unanimité.

On poursuit notre ordre du jour avec les communications municipales.

5. Communications municipales.

M. Blaise Clerc : je propose que ceux qui sont concernés par les 4 sujets qui ont été demandés il y a quelques secondes, prennent la parole en premier. D'abord Michel Jaunin pour le parcours Vita.

M. Michel Jaunin : le parcours Vita a été piqueté lundi matin. On va le préparer pour la mise à l'enquête. Il sera mis à l'enquête très prochainement. Par contre, les travaux concernant la forêt et l'abattage des arbres par le Groupement forestier sera fait pour 2019. Cette année, cela sera trop serré. Mais pour 2019, ce parcours Vita sera en route.

Autre communication, vous avez vu qu'à l'embouchure de la Broye, les engins mécaniques sont partis. Les travaux sont terminés. Maintenant, ils sont en train de planter quelques arbustes. C'est assez magnifique. La finition sera faite cet automne, toutes les plantations etc. Une journée porte ouverte devrait s'organiser en juin, la date n'est encore fixée, mais il y a 2-3 discussions qui sont en route.

M. Blaise Gaillet : concernant les parkings à durée limitée, il y a encore les détails à régler notamment de la zone bleue et voir s'il y a quelques marquages à changer ou quelques interdictions à signifier, mais c'est à bout touchant d'être publié dans la FAO pour la mise à l'enquête. Et on verra pour les installer cet été. La gratuité reste dans le parking, c'est juste la durée qui sera limitée de 2 heures suivant les endroits à 10 heures dans d'autres villages. C'est surtout pour éviter qu'il y ait quelques voitures ventouses.

M. Christophe Tombez : au niveau du délai, cet été, est-ce qu'il y a une période plus précise, parce que l'année passée, c'était cet automne.

M. Blaise Clerc : il y a une décision municipale mardi prochain, une mise à l'enquête de 30 jours, le règlement des oppositions et des recours, j'en doute. Une fois que cela sera fait, on engage les travaux.

M. Christophe Tombez : donc, la mise à l'enquête n'est pas pour cet été, mais elle est pour ce printemps ?

M. Blaise Clerc : on décide mardi prochain, elle se fait vendredi qui suit ou au plus tard mardi d'après.

M. Julien Bessard : on parle bien de tous les villages intéressés de la commune ?

M. Blaise Clerc : toutes les places de parc de tous les villages.

Mme Geneviève Bardet Leresche : en ce qui concerne Constantine, il y a, sur le petit parking qui est vers l'ex-laiterie, une roulotte qui est là depuis l'été dernier, qui n'a pas bougé.

M. Blaise Gaillet : justement pour ce genre de véhicule. Une fois que tout est bon, vous aurez juste intérêt à mettre votre disque de stationnement. Les contrevenants seront contrôlés et amendés.

Concernant les trottoirs, comme mentionné dans mon rapport de gestion, il y a une petite amélioration avec un deuxième passage sous le pont sur l'autre rive. Il y a aussi un cheminement piétonnier qui va se faire le long de la route de Villars et pour lequel il a fallu attendre que les propriétaires bordiers donnent leurs accords.

Ensuite, il y a la zone des Morteys où un 30 à l'heure était demandé. Les comptages de vitesse ont été faits en 2016 déjà. Les gens roulent déjà à 30 à l'heure dans ce quartier. Donc c'est inutile de mettre des panneaux. Par ailleurs, la route est un peu trop prise pour jouer, alors que ça reste une route et pas une place de jeux.

Il y a aussi la question des haies à la sortie de chaque parcelle. Normalement il y a des gabarits de visibilité à respecter. Quand on apprend que des haies sont trop hautes, on le signale aux propriétaires pour qu'ils fassent les travaux de mise en conformité.

M. Christophe Tombez : par rapport au bureau, c'était il y a 3 ou 4 conseils en arrière, j'avais déjà posé la question au sujet des trottoirs. On m'avait dit que le bureau de prévention des accidents devrait revenir analyser la commune, l'automne passé. J'aimerais savoir qu'est-ce qu'il en est.

M. Blaise Gaillet : en fait, c'est tout le village de Salavaux et ses alentours qui a fait l'objet d'une analyse. Le voyer a fait les calculs de recensement des véhicules qui passaient avec une commission et dans laquelle il y a le bureau de prévention des accidents qui statue sur ce qui est à faire, à changer ou à laisser en place.

Mme Céline Duran : par rapport au trottoir sur la route de Villars-le-Grand, est-ce qu'il est prévu de faire un passage piéton ou les enfants vont devoir traverser au bol entre deux camions ? Parce qu'il y a des habitations et on dessert un quartier villas avec des enfants qui doivent aller à pied à l'école.

M. Blaise Gaillet : on va peut-être le faire quand on aura réalisé la continuité des travaux et que les aménagements extérieurs des maisons seront achevés. Avec ou sans passage piéton il faut toujours prendre des précautions, notamment les enfants qui sont les personnes les plus vulnérables de la circulation.

M. Céline Duran : il faut prendre en compte qu'on leur demande à 4, 5 ou 6 ans, d'aller à l'école à pied et on doit assurer aussi une partie de ce chemin. Il y a des tronçons où on ne peut pas le faire, mais là on peut faire quelque chose.

M. Blaise Gaillet : j'en prends bonne note.

M. Jean-Pierre Annichini : je félicite la municipalité pour le passage sous le pont de la Broye qui est bien fait. Il faudrait bien l'éclairer, ça ne doit pas être compliqué. Je l'avais demandé lors d'un précédent conseil et on m'avait dit que cela allait se faire. A ce jour rien est fait.

M. Blaise Gaillet : on prend note.

M. François Haenni : s'agissant de la question de la place de jeux à Salavaux, nous avons déterminé une surface de 780 m² devant EPK et entre EPK et la salle de gym. Pour être exact, entre la place de récréation des petits et le terrain de foot.

Nous avons déjà demandé des offres auprès de plusieurs sociétés, avec un cahier des charges définissant de manière assez claire quels modules nous voulons poser. Le dossier est en cours. Un montant sera proposé lors du prochain au budget.

Mme Sabine Thierrin : concernant cette place de jeux. Elle est proche de l'école et des fenêtres derrières lesquelles des élèves travaillent. Est-ce qu'il sera possible de l'utiliser même par des familles pendant les heures d'école, ou interdira-t-on d'y aller pendant l'école pour que les gens puissent se concentrer.

M. François Haenni : excellente question. Cette place de jeux, c'est une place de jeux publique, ce n'est pas une place de jeux scolaire, elle doit être accessible à un maximum de monde avec l'idée d'un échange intergénérationnel. La place de jeux sera effectivement ouverte toujours.

Mme Sabine Thierrin : est-ce en accord avec les gens qui travaillent dans l'école. Y avez-vous pensé ?

M. François Haenni : bien sûr qu'on y a pensé, le point a été soulevé au comité directeur de l'ASIA. Je rappelle simplement que la commune est propriétaire du terrain où il y a la place de gymnastique et on a effectivement toute la latitude de proposer une place de jeux pour autant qu'elle réponde à des critères de sécurité.

Mme Nicole Arzrouni : est-ce que dans cet aménagement des bancs sont prévus ? au niveau de la place de jeux ou du côté de la gare routière ?

M. François Haenni : ce projet est en cours, bien sûr qu'il y aura des bancs qui seront prévus et la place de jeux est prévue en bois pour être en harmonie avec notre région de campagne.

M. Philippe Loup : là, on parle de Salavaux. Est-ce que vous avez ciblé une analyse pour les autres hameaux. Est-ce que vous attendez la réponse du questionnaire pour entreprendre des actions ?

M. Blaise Clerc : d'abord on s'est focalisé sur la demande qui a été faite lors du dernier ou avant-dernier conseil. Par le sondage on attend aussi pas mal de réponse. Vous avez vu il y a plusieurs chapitres et dans ces chapitres, il y a aussi celui qui concerne les places de jeux ou les places d'agrément. En fonction des réponses on établira certaines priorités.

M. Florian Failloubaz : on poursuit avec les communications.

Mme Mireille Schaer : la municipalité s'est attelée en ce début d'année à la rédaction d'un journal communal que vous allez bientôt découvrir dans vos boîtes aux lettres. Je ne vous dévoile pas son nom, je vous laisse la surprise quand il arrivera. Ce journal veut que vous soyez bien renseignés sur plein de sujets. Il nous permettra d'avoir vos communications et d'en faire part. C'est un journal qui se veut d'échange et de communication autour des sujets communaux et des manifestations ou animations. Il est prévu deux exemplaires par année. Vous allez recevoir le premier tout soudain et le deuxième est pour l'automne, vers la mi-octobre. Faites-nous part de vos sujets, pour que les informations soient bien transmises.

Une autre information. Un marché de printemps aura lieu au camping TCS le 5 mai. Il y a beaucoup d'animation le 5 mai, mais voilà c'était une date qui convenait bien aux gérants du camping TCS. L'office du tourisme aimerait pérenniser 4 marchés durant l'année. Le marché d'automne au château de Salavaux, qui pourra être déplacé, le marché de printemps que nous aimerions maintenir au camping, un marché d'été qui se fait toujours chez Jacks sur la place de Salavaux et enfin le fameux marché de Noël de Mur qui est installé depuis de nombreuses années et qu'on ne veut pas modifier.

Les paysannes fêteront leurs 60 ans le 5 mai. Ce jour-là la bibliothèque a une journée active, avec le marché de printemps, bienvenue à toutes ces activités.

M. Blaise Clerc : j'ai parlé 2 ou 3 fois du sondage que vous avez reçu, j'espère que vous l'avez rempli. La date limite était vendredi dernier. On l'a prolongé car il y a eu, semble-t-il au niveau de la poste, un petit couac.

Quelques-uns n'ont pas reçu. Une permanence est ouverte le lundi et le mardi auprès du bureau communal. Je leur ai dit qu'ils pouvaient sans problème téléphoner et recevoir un code pour pouvoir en tout cas le remplir de manière informatique. Donc, il est encore ouvert jusqu'à la fin de cette semaine.

Vendredi dernier nous avons 630 réponses, 360 sous forme électronique et 270 sous forme écrite. C'est un joli succès. On s'attendait à un peu plus mais attendons encore jusqu'à la fin de cette semaine. Comme je l'avais annoncé lors de la conférence de presse du mois de mars, il y aura une invitation à la population durant le mois de mai, peut-être début juin. Je vous remercie déjà tous de l'avoir fait, d'avoir participé, j'espère qu'à la question « que pensez-vous qu'un tel sondage, est-il intéressant, faudrait-il le refaire », vous avez tous répondu oui.

M. René Fluri : pour le nombre, à qui a-t-il été distribué. On est 4 par famille, on n'en a reçu qu'un. Alors il ne faut peut-être pas être déçu des 630 réponses que vous avez reçues.

M. Blaise Clerc : je ne suis pas déçu. Je cache ma joie. Il a été envoyé en tous-ménages. Il y avait le formulaire papier mais aussi 5 possibilités par voie électronique avec le même code, justement en prévision des familles. On a ouvert ce sondage depuis l'âge de 14 ans. On voulait aussi que les gens puissent nous répondre de 14 à 99 ans.

M. Blaise Clerc : sur la population et sur cette tranche d'âge il y a environ 2400 personnes susceptibles de répondre. On en a reçu un quart pour le sondage, c'est un très bon résultat, il faut l'admettre.

M. Julien Schwab : concernant ce sondage, je me réjouis de l'initiative. Cependant, j'ai deux remarques. En le faisant par voie électronique, et j'ai aussi eu des échos par d'autres personnes, il y a eu quelques bugs. Je vous donne un exemple : A la question « avez-vous utilisé un des services » en répondant non, on arrivait sur les questions suivantes qui étaient, vous avez utilisé ce service, donc évaluez-le. Je m'interroge sur ce qu'on va pouvoir faire des résultats si le questionnaire contient ces bugs.

Je complète par un deuxième constat. Pour certaines questions, les réponses étaient ambiguës, puisque des fois l'alternative « je n'utilise pas » ou « zéro » n'apparaissait pas. On commençait déjà par « on utilise entre au moins une et vingt fois ». De fait les personnes qui n'utilisaient pas ce service ne ressortiront pas dans le sondage.

M. Blaise Clerc : concernant le bug, il y en a deux de ce type-là. On les a très vite repérés, dès la première semaine, on les a corrigés. Je me rappelle d'une question « est-ce que vous louez des DVD à la bibliothèques », moins de un, alors que moi j'en loue pas.

Mme Sabine Thierrin : il n'y a pas de DVD à la bibliothèque.

M. Blaise Clerc : oui, en plus il n'y en a pas. Ne nous lancez pas la pierre, c'est le premier sondage. On l'a peaufiné au mieux de ce qu'on pouvait. On a récupéré des sondages qui se sont faits dans d'autres communes. Ils sont très rares dans d'autres communes. On a surtout réadapté sa taille au type de notre commune. On fera mieux la prochaine fois. Les bugs en tout cas on les a corrigés.

M. Julien Schwab : tout à fait d'accord que c'est une première, mais je crois en plus qu'on s'est attaché les services d'une entreprise externe pour le faire. Pour ma part, j'attendais un résultat un peu plus professionnel.

M. Cédric Bardet : j'ai un peu près la même remarque que Julien. Je pense que lorsqu'on met un sondage en ligne, la moindre des choses c'est de le tester. Ainsi on aurait tout de suite ressorti les bugs. Après, ça fausse toutes les statistiques des données. Je me réjouis de voir les résultats qui seront tirés de ces données, il y aura peut-être des effets un peu bizarres.

M. Albert Gavillet : je veux vous parler de la tour de l'horloge à Villars. Les travaux ont commencé. J'ai une bonne nouvelle. J'ai obtenu à peu près CHF 100'000.- de subventions. Je ne peux pas vous dire le chiffre exact. La part fédérale est entre 20'000.- et 28'000.-, cela dépend de la finalité du projet. Il y a aussi un accord entre le canton et les communes pour les églises. Ils croyaient que cela faisait partie de l'église de Villars-le-Grand, alors que j'ai toujours dit c'est un clocher seul au milieu du village. J'ai bien étudié le dossier avec des arguments et on a reçu l'accord de la subvention.

Les travaux sont en cours. Je pense que d'ici fin juin début juillet, vous aurez de nouveau l'heure avec des cadrans. On a pu garder un ancien cadran et deux sont neufs. C'est une très belle horloge. A la fonderie j'ai vu beaucoup de vieilles horloges, dont une de 1540 qui fonctionne. Celle de Villars n'a que 100 ans de plus et elle fonctionne.

M. Michel Verdon : on n'a pas de centenaire cette année. On a 7 nonagénaires. On a surtout beaucoup de jeunes qui ont 18 ans cette année. On vient de faire le repas des jeunes citoyens. On avait 40 invités (plus du double d'une année normale). Ce sont 28 ont répondu présent. C'est toujours un plaisir de passer ce moment avec eux et j'aimerais rester sur cette note optimiste comme a dit Albert tout à l'heure, on a des bons jeunes dans la commune.

6. Communications du bureau.

Tout d'abord, le canton nous rappelle une modification légale de la loi sur les communes (LC) qui précise que toutes les commissions, qu'elles soient de gestion, de finances ou ad hoc, ne peuvent siéger et rapporter que si elles ont réuni leur quorum. Il faut respecter cette disposition-là sans quoi les travaux des commissions seront légalement contestables.

Je vais maintenant vous faire un bref exposé sur les droits des conseillers.

Depuis le début de la législature nombre de conseillers me posent des questions sur les processus des postulat, motion ou interprétations. Je vous en ai fait une petite synthèse sur PowerPoint, que je vous commente maintenant. La présentation et les modèles se trouveront sur le site internet sous « conseil communal ».

7. Divers et propositions individuelles.

M. Jean-Michel Loup : lors du dernier conseil, nous avons voté le plan de zones de réserve. Plusieurs conseillers étaient inquiets à l'idée de voir arriver de trop grands projets de bâtiments. On sait que dans peu de temps il y aura un nouveau PGA. Avant cela des promoteurs vont arriver pour développer dans un sens que nous citoyens de la commune actuelle n'aimerions pas forcément. J'avais soumis l'idée que dans chaque règlement des anciennes communes on pourrait ajouter un article pour essayer de diminuer cet effet-là. Ma question est simple : est-ce que la municipalité a étudié cette possibilité ou a-t-elle l'intention de le faire ?

M. Blaise Clerc : pas encore. Elle n'a pas encore étudié la chose, parce que cela demande de rajouter un article dans 7 règlements. Ensuite ces règlements doivent être adoptés par le conseil et après il faut les envoyer au service juridique puis au conseil d'Etat. Il faut voir si le jeu en vaut la chandelle. Il y en a beaucoup moins de demandes de mises à l'enquête. On est en train d'analyser la situation. Il faut peser le pour et le contre. La procédure risque d'être aussi longue que celle du PGA. Mais si le conseil nous demande de le faire, on le fera.

M. Florian Failloubaz : je ne pense pas que la modification d'un règlement soit aussi longue qu'une procédure de PGA.

M. Blaise Clerc : non, mais le début.

M. Jean-Michel Loup : je pense en effet que ce n'est pas compliqué d'ajouter un article qui peut être le même dans les 7 règlements de chaque ancienne commune. J'attire l'attention sur le fait qu'il faut le faire rapidement parce que les promoteurs vont arriver plus vite que notre addenda.

M. Blaise Clerc : je viens de me souvenir que la municipalité peut refuser des projets en invoquant l'article 77 de la LATC. C'est l'équivalent de mettre un article dans chaque règlement comme demandé. On peut refuser les projets en invoquant l'article 77 de la LATC et les promoteurs qui utiliseraient les voies de recours on peu de chance d'aboutir. Mais je prends note.

M. Raphaël Vincent : je soutiens cette proposition, car je pense qu'il serait préférable de prévenir plutôt que de guérir. Donc j'encourage la municipalité de se pencher sur ce problème et pas seulement à prendre note et dire au prochain conseil que ce n'est pas encore fait ou on verra pour le faire, car c'est déjà ce qui avait été demandé.

M. Pierre Leuba : je soutiens également la demande de Jean-Michel.

M. Joël Loup : juste une question de patrimoine, il y avait dans l'ancienne salle de municipalité de Constantine, une magnifique table en tilleul massif qui a été créée à partir d'un tilleul de la place publique de Constantine. J'ai vu par hasard que cette table n'était plus dans la salle de municipalité. J'aimerais savoir si elle a disparu et si elle a été vendue, à qui et à quel prix.

M. Albert Gavillet : la table de l'ancienne municipalité de Constantine a voyagé pendant 5 ans à 6 ans de gauche à droite, dans tous les trucs de la commune. Elle est revenue à côté des citernes à mazout. On l'a utilisée une fois ou deux à la salle polyvalente en bas. Après plus personne n'a voulu l'utiliser. Un habitant de Constantine a demandé s'il pouvait éventuellement l'acheter en posant la question à la municipalité. Il y en a 2, 3 ou 4 de ces tables. Vu qu'elle restait à Constantine et qu'elle était déjà abîmée, on l'a vendue à cet habitant.

M. Joël Loup : elle a été abîmée ?

M. Albert Gavillet : elle a été abîmée et déménagée 5 à 6 fois. Car la salle de municipalité de Constantine a servi de salle de classe pendant 5 ans.

M. Joël Loup : elle a été vendue pour combien ?

M. Albert Gavillet : je sais plus, CHF 500.- quelque chose comme ça.

M. Joël Loup : du tilleul massif ?

M. Albert Gavillet : vendre des tables comme celle-là, il y en partout sur anibis. Ça se vend entre CHF 200.- à CHF 250.-. J'ai demandé à un antiquaire, car on a encore deux autres vieilles tables. Il n'offre rien du tout. J'en ai encore une de Constantine, je ne sais pas ce qu'on va en faire.

M. Joël Loup : sur la prochaine publication jaune, indiquez qu'il y a une table en tilleul massif.

M. Albert Gavillet : le problème est que pas tout le monde peut mettre chez soi une de ces tables. Le but est qu'elles restent dans les salles des villages. Les employés communaux les ont démontées, elles sont toujours là.

Mme Béatrice Chuard : dans la salle communale de Chabrey, on avait un magnifique tableau en bois sculpté avec un blaireau. Il a disparu depuis un certain temps lorsque la salle est devenue une école.

Cela avait été fait par un sculpteur et il valait assez cher cet écusson. On regrette, on se demande s'il a été volé ou s'il a été stocké ailleurs.

M. Albert Gavillet : je n'en ai pas connaissance, j'ai pas fait attention à cet écusson. Il est peut-être en bas dans le local de la concierge. Je vais me renseigner.

M. Jean-Charles Lauper : lors de la fusion, je faisais partie de la commission historique. On avait visité toutes les archives dans les différentes communes. Il avait été demandé aux municipalités de répertorier tous les objets qu'ils voulaient garder en tant que patrimoine. Il y a une liste qui existe dans ce dossier.

M. Julien Schwab : suite à la levée des oppositions lors du dernier conseil, j'aimerais savoir si des opposants ont fait recours à des instances supérieures ? Si oui, combien ?

M. Blaise Clerc : on n'a pas une idée du nombre parce que les dossiers ont été envoyés il y a deux semaines au Conseil d'Etat qui doit maintenant prendre position et lever les oppositions. On espère qu'il le fasse et on verra si des opposants font recours. Pour le moment, nous avons fait la part de notre mission, maintenant c'est au canton de prendre position.

M. Simon Jaunin : j'ai une question par rapport à l'agrandissement des routes. J'ai vu sur certaines mises à l'enquête qu'on agrandissait certaines routes. J'ai vu en face de mon écurie qu'on agrandit la route de 4.2 à 2.5 mètres de plus, ce qui fera 6.5 à 7.0 mètres.

J'ai vu une autre mise à l'enquête cette semaine, Sous-Saint-Laurent, où la route fait 3,5 mètres environ. A cet endroit on fait, sur environ 1'200 m² de terrain, 4 villas, et là on ne demande pas d'agrandir les routes. Je ne comprends pas le pourquoi. On m'a répondu, pas moi mais à un collègue, qu'on n'agrandissait pas la route parce que là il n'y avait pas besoin alors qu'en haut on a répondu à une autre personne que c'était nécessaire car se construirait encore d'avantage.

Sous-Saint-Laurent, autour du chemin de 3,4 mètres, il y a des zones où des promoteurs peuvent aussi venir construire. Une largeur de 3.4 mètres pour passer avec des véhicules agricoles en plus des autos, je pense que c'est joliment fini ou très compliqué. Alors je me demandais pourquoi à cet endroit vous n'agrandissez pas cette route ?

M. Blaise Gaillet : je prends bonne note, je n'ai pas connaissance de ce dossier, je te répondrai à un prochain conseil. Les véhicules, notamment véhicules agricoles mais aussi les camions qui viennent construire sont de plus en plus larges. Il y a aussi de plus en plus de voitures. La plupart du temps on demande des servitudes sur le terrain pour justement faciliter les croisements. Je regarderai ce dossier, là où il n'y a rien.

M. Raphaël Vincent : j'ai deux questions. La première concerne les chemins de remaniement dans les marais de Salavaux. Il était prévu au budget de réparer ces chemins. Ils sont dans un piteux état. Ils sont impraticables. Quant-est-ce que ça va se faire ?

Deuxième chose. Je trouve regrettable qu'aujourd'hui on met en avant qu'il faut promouvoir, agrandir la région et tout laisser construire. A présent on est mis devant le fait accompli, malheureusement nos enfants devront tous rester pour manger à Avenches alors qu'avant on avait trouvé une solution pour les enfants qui n'avaient pas la possibilité de manger à la maison. Aujourd'hui, on met tout le monde devant le fait accompli.

Vous allez me dire que c'est les coûts des transports. De toute façon les chiffres on les aligne comme on veut quand on veut faire quelque chose, ça c'est clair et net. Mais il y a passablement de parents qui sont déçus, dont je fais partie.

Je reste persuadé que le moment à table à midi, c'est très important pour des jeunes. Maintenant ils seront lâchés à eux-mêmes plus ou moins de midi à treize ou douze heures cinquante-cinq. Qui va regarder sur ces gamins ? Comment est-ce que vous aurez un contrôle pour savoir s'ils sont bien là ? Parce que je vous vois venir et nous dire : « vos gamins font des conneries en ville ». Il ne leur faut que 10 minutes pour manger et je me demande qu'est-ce qu'ils vont faire.

On nous avait annoncé qu'il y avait des devoirs surveillés. Apparemment il n'y en a pas. Je trouve vraiment cela regrettable parce qu'actuellement, c'est vite vu, on a agrandi nos régions, on fait construire à tout va, n'importe quoi, n'importe comment et maintenant on dit aux gens du cru tais-toi et paie. On ne pourra plus voir arriver nos gamins la maison. On se pose des questions pourquoi on a fait des gamins s'ils sont à Avenches et qu'on les reprend que le soir ou tout le monde a des séances du sport et autres choses. Le moment opportun, c'était le midi. Pas pour tout le monde, je suis d'accord, mais en attendant, il y a passablement de parents qui avaient organisés leur vie pour ça. Et malheureusement, on est mis devant le fait accompli. On paie et on se tait. Et on ne prend surtout pas en compte les considérations des gens qui étaient ici avant tout le monde.

M. Joël Loup : j'appuie la proposition de Raphaël. J'ai été à une séance d'information d'où je suis revenu fâché et énervé. On était une poignée à être de cet avis-là. Et tous les autres, je n'ai rien contre les suisses allemands, à Faoug la moitié de la population est suisse allemande, ils étaient tous contents parce qu'ils ne sont pas là pour s'occuper de leurs gamins à midi. Et nous on doit payer pour ces gens.

Mme Tatjana Balzani Dirren : je ne suis pas d'ici, je suis pas suisse allemande, je suis Haut-valaisanne. J'étais aussi autant fâchée que lui hier soir en rentrant à la maison, puisque j'ai bien compris qu'on réorganise tout le fonctionnement de la journée qui, au lieu de commencer à 8 heures moins le quart, commence à huit heures et demie et on oblige les enfants à rester à Avenches pour 55 minutes.

Les enfants avaient deux après-midis de congé, c'était une qualité de vie énorme que M. Eric Martin, l'ancien directeur des écoles d'Avenches, avait introduit. A la base c'était pour faire des économies au niveau du trajet transport bus. A Avenches, on nous a expliqué que les enfants de 10 ans étaient trop petits de prendre un bus à moins de 7 heures moins 2 par exemple, mais qu'à 8 heures moins 2 il peut le prendre parce que de toute façon il sera tout seul à la maison, puisque la maman sera déjà partie au travail.

Avec les parents qui travaillent, même si je travaille chez moi, ça ne me dérange pas, mais il y a des choses qui ne fonctionnent pas. Par exemple, si on gardait la deuxième après-midi de congé, toute l'organisation du repas de midi tomberait dans l'eau, cela éviterait des coûts, même en tenant compte des transports.

M. François Haenni : je vais essayer de répondre à cette multitude de questions et je comprends les sensibilités à plusieurs niveaux. Je tiens en préambule à rappeler qu'il y a la constitution vaudoise qui malheureusement (je me permets de dire malheureusement) prévoit à l'article 63 que les communes ont l'obligation de mettre un accueil parascolaire en place.

Dans notre région, il y a une délégation de compétence communale qui a été mise au niveau de l'ASIA. S'agissant de l'horaire scolaire celui-ci est de la compétence du département de l'enseignement. Naturellement ça s'est fait en collaboration avec l'ASIA et on essaie de trouver les meilleurs moyens possibles. On a l'obligation de mettre en place un accueil à midi, on ne peut pas éviter ce point-là. Donc, dès le moment où on met un accueil à disposition, on essaie effectivement d'équilibrer les choses pour qu'un maximum de personnes puisse en bénéficier.

Dans notre région, soit l'ancien district d'Avenches, il y a naturellement un certain nombre de villages et des déplacements dans les transports publics. On a aussi une autre contrainte, à savoir que la loi sur l'enseignement obligatoire précise que les élèves ont l'obligation d'avoir 30 minutes au domicile pour prendre leur repas. Ce n'est pas une interprétation, c'est la loi qui est précise par rapport à cela. De plus ce n'est pas 30 minutes au moment où on sort du bus, c'est 30 minutes au domicile.

Donc, entre un accueil qu'on doit mettre en place pour finalement tous les élèves qui le désireraient, plus une problématique de transport qui ne permet pas de renvoyer tous les élèves à la maison pour prendre le repas, on essaie d'articuler, de structurer, un horaire scolaire qui va faire bénéficier le plus grand nombre possible.

Naturellement, il y a une confrontation entre une vision peut-être plus conservatrice et une autre peut-être plus réformatrice sur le sujet de permettre au maximum de rentrer à midi. La société a évolué et actuellement la majorité, c'est un état de fait, n'a plus forcément l'opportunité d'avoir les enfants qui rentrent à midi. Nous n'avons plus la possibilité, avec le transport qui est mis en place et le côté légal, de solutionner tous les problèmes.

Pour les 7 à 11^{ème} Harmos les parents ont la possibilité d'aller chercher leurs enfants et de rentrer à la maison pour manger. Raphaël a parlé des devoirs encadrés qui sont plus mis à disposition. C'est absolument erroné, à Salavaux et à Avenches on met des devoirs encadrés à disposition. Ce ne sont pas des devoirs surveillés avec un surveillant qui n'a pas les compétences d'intervenir sur les problématiques pédagogiques, mais bien des devoirs encadrés qui sont mis à disposition.

On essaie de trouver la meilleure solution mais il y aura toujours une partie des gens qui seront mécontents par rapport à ce système-là.

C'est une évolution qu'on retrouve dans beaucoup de région et également celles rurales comme on a chez nous. Tel est le cas du Gros de Vaud. Cela a été mis à disposition il y a déjà de nombreuses années et ça marche. Naturellement, je comprends les critiques des personnes qui n'ont plus la possibilité que leurs jeunes rentrent à la maison. Par contre, en 55 minutes, il y aura des repas qui seront équilibrés, des repas qui sont sains, des activités sportives, des activités différentes qui seront proposées, c'est une évolution de la société qu'on le veuille ou non. Je rappelle juste qu'en légalité, c'est que les communes ont l'obligation de mettre en place ces accueils.

Mme Sabine Thierrin : est-ce que les activités dont tu parles pour les repas de midi compenseront les 10 minutes pendant lesquelles ils ont mangé jusqu'aux 55 minutes qui restent ? Cela sera-t-il financièrement à la charge des différentes communes membres de l'ASIA, puisque tu as dit que c'est gratuit ou est-ce que c'est l'école qui paie ? Parce qu'à un moment donné, si on doit payer ces activités, les surveillants et tout, l'un dans l'autre, avec le coût des transports je me pose la question. Pour certains villages au moins, je ne vois pas le problème de laisser un bus ou deux bus à disposition de ceux qui veulent rentrer.

M. François Haenni : sur la problématique financière, il faut être très clair, ça n'est pas une diminution des coûts de transport, parce qu'on parle des élèves qui sont entre la 7^{ème} et la 11^{ème} Harmos. Ces élèves-là sont véhiculés de toute façon avec Carpostal.

Par rapport à Carpostal, c'est un abonnement, donc on ne va pas diminuer le nombre de transports par Carpostal. Peut-être on pourrait s'y retrouver avec un effet péréquatif, mais là on rentre dans des calculs d'apothicaire. Pour tout ce qui est mis en place pour l'accueil de midi, tout est gratuit. Par contre, pour la période de 15h30 à 16h30-16h20 environ il y aura certaines options gratuites et d'autres qui seront financées par les parents. Pour un devoir encadré d'une classe limitée à 12 personnes, avec une personne compétente qui a un niveau pédagogique pour réagir par rapport à un devoir, on parle de CHF 5.- par heure, financé par les parents. C'est un montant très correct. Quant au repas à midi, pour l'instant, c'est un marché public qui n'a pas encore été adjudgé il devrait être de CHF 9.- par repas.

Mme Sabine Thierrin : CHF 9.- par repas, plus la surveillance, donc cela ferait entre CHF 14 et CHF 15.- par jour ?

M. François Haenni : pour autant que le repas soit décidé par les parents, car à côté il y a une infrastructure qui sera mise en place et l'élève aura la possibilité de réchauffer son repas.

M. Alain Bally : j'ai une remarque quand même. On met un accueil à disposition pour les gens d'Avenches et pour notre commune c'est un accueil obligatoire. J'ai l'impression que l'ASIA favorise Avenches au détriment des autres communes. J'ai l'impression qu'Avenches ne nous soutient pas.

M. François Haenni : les accueils sont mis en place à Salavaux et à Avenches, parce que c'est les deux zones géographiques où on a pour l'instant un enclassement des 7^{ème} à 11^{ème} Harmos. Les 9^{ème} à 11^{ème}, tout est à Avenches. Les 7^{ème} à 8^{ème}, on en a à Salavaux et à Avenches. Tout dépend des enclassements et les choses peuvent évoluer dans le temps. On a donné aussi comme mandat dans le cadre de l'ASIA une analyse complète de tout ce qui est transport et enclassement. Ça prend un tout petit peu de temps, mais l'accueil est effectivement des deux côtés.

S'agissant de la remarque : « est-ce qu'on prérèter le Vully, que ça soit Cudrefin, ou Vully-les-Lacs, ou est-ce qu'on favorise Avenches » ? Non, on essaie d'avoir une gestion cohérente des 1300 élèves concernés. Il y a un collège et des décisions sont prises. Il n'y a pas de politique de faveur pour un centre ou un autre.

Sur la fin de scolarité, la plupart des élèves sont scolarisés à Avenches. Avec l'évolution, on en a mis une partie à Salavaux, dans les 7^{ème} - 8^{ème}. Personnellement, quand j'étais en âge de scolarité obligatoire, c'étaient les 5 dernières années qu'on faisait à Avenches.

Mme Sabine Thierrin : tu as parlé des horaires et du fait que c'était cantonal, mais c'est quand même l'ASIA, en discussion avec le canton, qui peut décider des horaires. Donc rien n'empêche de faire une pause d'une heure et demie pour permettre aux élèves qui en ont envie de rentrer, et aux autres de rester. Par exemple, à Domdidier, il y a une pause de midi qui dure quasiment deux heures, ce qui fait que les élèves ont le choix et les options, que tu proposes, à 15 heures jusqu'à 16 heures sont sur le temps de midi. C'est un choix que vous avez fait de penser que les enfants vont devoir rester à l'école du matin au soir sans partir.

M. François Haenni : Domdidier est dans le canton de Fribourg, il n'y a pas tout à fait les mêmes lois que dans le canton de Vaud. C'est fondamental, mais je rappelle quand même que le peuple vaudois a voté une constitution qui a imposé que les communes devaient mettre en place un accueil.

Mme Sabine Thierrin : il l'est sur Fribourg depuis longtemps.

M. François Haenni : maintenant avec une hausse d'une heure et demie, on a quand même l'obligation de mettre en place une surveillance pour s'occuper de tous ceux qui restent, parce qu'on n'a pas la possibilité d'obliger tous les élèves de rentrer. Donc, à un certain moment, il y a un arbitrage à faire.

M. Nicolas Vincent : il me semble qu'on patine un peu. On a bien compris que les communes doivent mettre à la disposition un accueil. Il y a une grosse différence entre mettre à disposition un accueil pour les gens qui veulent rester et obliger les gens à manger à l'école. C'est diamétralement opposé comme décision. Je soutiens totalement Sabine. D'un côté, on ne peut pas obliger les gens de rentrer à la maison, cependant on peut les obliger de rester à l'école. Si ça, ce n'est pas arbitraire ! Je fais aussi partie des mécontents.

M. Raphaël Vincent : pour en revenir à ton explication, selon laquelle vous avez fait global, que c'était correct et qu'il n'y a pas de problème. En bien non, ce n'est pas correct, parce qu'il y a combien de membres du côté Vully et combien de membres du côté d'Avenches ? A ma connaissance ils sont plus du côté d'Avenches à l'ASIA. De toute façon à Avenches ça ne les touche pas puisqu'ils peuvent rentrer. En une heure mon gamin rentre depuis Salavaux, il mange et il repart s'il le faut. Ce qui me gêne, c'est qu'on se fait mettre la pression par Avenches et que nos gamins doivent la subir. Je ne suis pas content ni d'accord.

Quand vous dites, que la majorité des gens ne peuvent pas rentrer, ce n'est pas vrai. J'aurais bien aimé un point à ce sujet dans votre questionnaire, parce que je suis sûr qu'on trouve beaucoup de gens qui sont mécontents du système. Je trouve cela regrettable. Aujourd'hui, on est mis devant le fait accompli parce que tout d'un coup on a décidé ça comme ça. On ne nous a surtout rien dit avant ce printemps pour que personne ne puisse « gueuler ». Et maintenant tout est en place et les gamins vont à Avenches, ils seront lâchés là-bas. Attention, ce n'est pas qu'en Amérique qu'il y a des enlèvements. Qu'avez-vous comme contrôle par rapport à ça, s'il manque un gamin. Vous pourriez être responsables.

M. François Haenni : pour répondre dans l'ordre des questions. La première est « quelle est la répartition entre les vullierins et les avenchois ». C'est un comité directeur, il y a 5 membres, deux d'Avenches, un de Faoug, un de Vully-les-Lacs et un de Cudrefin. Je vous laisse faire vos propres calculs. Maintenant, bien sûr qu'on peut discuter en long et en large. L'horaire continu a été analysé avec la direction des écoles, il a également été discuté avec le conseil d'établissement. Il y avait différents représentants. A un certain moment, effectivement, il y a un arbitrage qui est pris. Par rapport à différentes contraintes et on ne pouvait pas satisfaire tout le monde. Bien sûr, j'entends les critiques. Après je ne crois pas qu'on a retenu l'information, on a au contraire fait des informations dans chaque commune, 4 séances d'information, celle qui nous concernait était à Chabrey. Mais on pouvait aussi se rendre à Faoug comme j'ai entendu avant Joël. Donc on a expliqué les choses de manière transparente.

M. Raphaël Vincent : je ne suis tout à fait d'accord, vous avez expliqué mais de toute façon on n'a pas eu notre mot à dire. Vous n'avez pas fait de sondage pour savoir si les gens étaient contents ou pas que leurs gamins doivent rester à Avenches.

Nos gamins, on les envoie là-bas le matin et c'est terminé. Rendez-vous à ce soir si tout se passe bien, sinon tant pis. Si vous pouvez souper là-bas, ça serait encore parfait. On fait la ville à la campagne et ça je trouve ça désagréable. Aujourd'hui, on se plie pour des gens. Ce n'est pas ce que le peuple veut. Bien sûr, qu'on doit mettre une structure en place pour ceux qui ne peuvent pas rentrer, personne ne la conteste ou dit que c'est pas juste. Laissons la possibilité à ceux qui veulent rentrer, de rentrer. Parce que les gamins qui ont peu de temps pour rentrer, ils ont peu de temps pour faire des bêtises. S'ils restent en ville, vous aurez beau dire des interdits. Il ne faudra pas leur mettre des heures d'arrêt parce qu'ils font des bêtises.

Mme Isabelle Corpataux : j'aimerais réagir par rapport à cela parce que j'ai un avis un peu opposé, dans le sens où j'ai l'impression que les enfants de Chabrey, en tout cas mes filles, vont gagner en qualité de vie. Dans le sens où actuellement, elles prennent leur bus à 7h08 pour partir sur Avenches, donc c'est réveil 6 heures ou 6 heures et quart. Par la suite, elles prendront le bus une heure plus tard, donc on gagne en qualité de vie. Ensuite, il y avait toute la problématique des cars postaux qui étaient bondés, où de temps en temps elles l'ont loupé parce qu'avec les sacs d'école dans le bus ça prend beaucoup plus de place qu'une personne individuelle. C'était quand même un stress entre le moment où elles quittaient le cours de midi et le moment le bus partait pour les différents villages. Et là elles devaient souvent courir et ce n'était pas toujours évident. Et puis finalement, quand on pose la question aux enfants, pour eux, le fait de manger avec leurs camarades, j'ai plutôt l'impression que ça les réjouit plus que ça ne les embête. J'ai l'impression que c'est plus un problème des parents qui ont la possibilité d'accueillir les enfants à midi parce qu'ils travaillent à la maison.

Le fait qu'à 4 heures ils arrivent un peu plus tôt, n'est pas négligeable dans le sens où il y a des activités sportives, à partir de 17 heures. Il y a alors un petit moment où ils peuvent faire leur devoir, prendre un goûter et se préparer pour partir à leurs activités. Personnellement, je vois un gain de qualité de vie.

Mme Tatjana Balzani Dirren : avec ma fille il y a 4 enfants encore dans le quartier et ils préfèrent tous rentrer à la maison. Soi-disant qu'il y a un seul menu et que ce n'est pas très bon, mais c'est une question de goût.

Notre commune paie par habitant à l'ASIA une certaine somme, si je me souviens bien de 2'800.- par année. On a presque autant d'habitants qu'Avenches. On est certainement à la deuxième place des contributeurs. J'aimerais bien qu'on se batte plus pour notre commune et je suis sûre que les gens de Faoug et de Cudrefin partagent nos préoccupations. Je ne sais pas comment cette décision a été prise sans nous avertir et laisser une porte ouverte pour que les enfants puissent rentrer à midi à la maison.

M. Florian Failloubaz : j'ai une remarque d'ordre institutionnel : l'ASIA a un organe de direction, un exécutif de 5 personnes (2 Avenches, 1 Cudrefin, 1 Faoug et 1 Vully-les-Lacs). Face à eux, nos délégués communaux constituent le législatif. J'imagine que le programme est présenté à l'assemblée qui accepte ou pas les propositions de fonctionnement. Ou est-ce qu'ils fonctionnent tout seuls ces gens ?

M. François Haenni : excellent remarque, l'ASIA fonctionne comme une commune, à savoir qu'il y a un exécutif et un législatif. Dans le législatif, dans les conseillères et conseillers que vous êtes, il y a des délégués de l'ASIA qui ont la possibilité effectivement d'aller en assemblée et par les mêmes voies que le président a proposé ont aussi des outils démocratiques pour poser des questions, poser des motions et d'autres points.

Donc effectivement, sur ces sujets-là, je crois qu'il faut porter le débat au niveau de l'ASIA. Au niveau de Vully-les-Lacs on n'a pas les écoles de 1 à 11 chez, on ne peut pas tout gérer d'une manière autonome.

Une voix : c'est ce qu'on devrait faire.

M. François Haenni : oui, mais alors prenez les augmentations de coûts avec.

M. Florian Failloubaz : finalement le conseil voudrait connaître ce que coûtent les options.

M. Jean-Pierre Annichini : pour la commune je fais partie du conseil de l'ASIA. On n'a pas été mis au courant de ces changements d'horaires. On a appris en même temps que la population. Le conseil n'a pas été consulté. Il n'y a pas eu une assemblée spéciale avec une consultation pour les délégués. Alors il ne faut pas mélanger.

M. François Haenni : je ne mélange pas. Simplement je dis que vous avez aussi la possibilité d'interpeler.

M. Jean-Pierre Annichini : mais à présent c'est trop tard, on n'a pas été consultés avant. Le conseil de l'ASIA n'a pas été consulté sur ce dossier.

M. François Haenni : sur ce dossier-là il y a une compétence qui est conjointe entre la direction des écoles et l'ASIA. L'ASIA met en place une infrastructure, tout ce qui est accueil est de compétence de la direction de l'ASIA. Par contre, au niveau de l'enclassement, des horaires, de tout ce qui est pédagogique, c'est la direction des écoles. Et entre les deux effectivement il y a une discussion qui se fait.

M. Raphaël Vincent : je m'excuse, mais c'est vraiment grave si j'entends que Jean-Pierre est délégué, et qu'il n'est pas au courant. Pour nous, parents, ça veut dire paie et tais-toi, moi je le prends comme ça. Mais quand j'entends les délégués qui ne sont pas au courant, on est où, à l'époque à Ceazescu ?!

M. Jean-Pierre Annichini : au courant c'est une chose, mais on n'a pas été consultés sur cette matière, ce n'était pas à l'ordre du jour d'un conseil à l'ASIA. On n'a pas eu de détail là-dessus.

M. Raphaël Vincent : vous avez défendu quelque chose ou vous avez dit on fait comme ça, c'est en ordre et tout va bien. Je ne sais pas, mais je suis surpris. Incroyable, incroyable.

M. François Haenni : je peux comprendre la surprise ou l'agacement. A un certain moment, il y a des dossiers qui sont relativement complexes. C'est plusieurs mois d'analyse qui ont été faits. L'enclassement et un horaire ne se discutent pas comme ça autour de la table pour effectivement favoriser l'une ou l'autre famille. C'est une discussion. On a effectivement des règles qui sont posées par le côté pédagogique.

On a des enclassements et on doit déjà essayer de faire en sorte que des horaires similaires soient possible entre Salavaux et Avenches, cela aussi pour des questions d'envoi des professeurs. Cette discussion, elle a duré plusieurs mois. Les points négatifs et positifs ont été analysés. Et après, comme dans tout collège, il y a une décision qui doit être prise. Il n'y avait pas un devoir de faire voter une association intercommunale au niveau du législatif.

Après, effectivement, c'est à vous de juger si ça a été fait avec un peu d'éthique ou pas, mais les choses ont été faites d'une manière correcte avec une analyse de la situation, avec une pesée d'intérêts et à la fin c'est la majorité qui tranche. Et ça, c'est un état de fait. Après je ne vais pas plus m'imposer là-dedans, je vais pas non plus sortir toutes les discussions qu'on a eues au sein de ce collège.

Mme Sabine Thierrin : par exemple, vous avez fait un sondage à la population dont les enfants sont à l'école pour leur demander s'ils pouvaient facilement accueillir leurs enfants ou les réels besoins de la structure d'accueil à midi ou vous êtes partis du principe que du moment qu'on doit faire une structure, autant qu'on accueille tout le monde ? Est-ce que vous avez consulté ? Peut-être qu'il y avait seulement 10 personnes qui avaient besoin de laisser leurs enfants à midi ?

M. François Haenni : non, il n'y a pas eu de sondages faits auprès des parents d'élèves. Il y a eu une constatation qu'on a dû mettre des accueils en place. On a dû effectivement remodeler les choses à partir de mi-décembre 2017 dues aussi à des changements d'horaire. Et puis, on se retrouverait pour certains points en illégalité parce qu'il n'y avait pas les fameux 30 minutes de la LEO.

Par rapport à ça, on a mis un accueil provisoire en place. La deuxième étape a été d'analyser et de moduler l'horaire pour qu'on n'ait plus ces problématiques-là.

Mme Sabine Thierrin : qu'est-ce qui a joué dans le sens où vous avez plutôt rétréci l'espace à midi plutôt qu'allongé. C'est cela que je n'arrive pas à comprendre. Pensez-vous que, comme de toute façon ils ne pouvaient pas rentrer à midi, autant réduire l'espace de midi pour les garder à l'école ? Si vous avez décidé qu'il y avait beaucoup de gens qui pouvaient rentrer à la maison, vous auriez pu élargir la pause de midi et tout le monde pouvait rentrer chez soi.

Mme Isabelle Corpataux : je m'excuse, je prends la parole, mais je pense qu'il y a une chose qui nous échappe et qui n'a pas forcément été évoquée et qui est peut-être claire pour tous : on est intimement liés avec les horaires de Carpostal, qui fait sa loi avec un bus par heure.

M. Raphaël Vincent : on peut adapter les horaires d'école.

Mme Isabelle Corpataux : par rapport à cela, c'est important, parce qu'actuellement les enfants prennent le bus et puis ils restent 20 minutes derrière la porte du collège.

Mme Sabine Thierrin : ce n'est pas à la demie heure les bus maintenant ?

Mme Isabelle Corpataux : non, pas dans notre village. Je pense que c'est un élément qui fait que ...

M. François Haenni : je bondis sur ces propos, une des solutions, extrêmement coûteuse, aurait été effectivement de mettre des transports privés pour aller rechercher ces élèves et aller les ramener dans leur domicile. Solution qui n'a pas été retenue, notamment pour des critères économiques. Parce que ce que là faisait sauter le budget. Carpostal est sur les lignes et ne peut pas adapter son horaire selon nos propres envies. Les lignes doivent avoir des croisements, doivent avoir des correspondances, c'est un état de fait.

M. Fabrice Wuillemin : par rapport à ces aspects de coûts liés à ces transports privés. Est-ce qu'au prochain conseil on pourrait avoir une information sur ce sujet. Il y a une pesée d'intérêts entre l'aspect coût et l'aspect qualité de vie. Peut-être qu'à la fin ça peut déboucher sur une décision au niveau communal de « on paie un peu plus, on a nos enfants à la maison » ou « on ne paie pas et on les met à Avenches ». J'aimerais voir des chiffres.

M. François Haenni : par rapport à cela il faudra effectivement analyser la situation. Mais malheureusement, vous n'êtes pas l'organe délibérant pour tout ce qui est la problématique scolaire étant donné qu'il y a une délégation de compétence qui a été fait auprès de l'association intercommunale des 4 communes.

Analyser le problème qu'au niveau de Vully-les-Lacs ... On va jusqu'au bout de la démarche et simplement par le biais d'une motion, vous me dites OK. Mais à ce moment-là on crée un ASIA Vully-les-Lacs et on gère tout ici. Prendre des données de l'ASIA, analyser à Vully-les-Lacs, je pense qu'on aura un problème sur la compétence à le gérer.

M. Fabrice Wuillemin : j'aimerais avoir les chiffres et, une deuxième chose, si la commune, par sa propre initiative, s'approche d'une entreprise de transport pour organiser les bus en dehors de l'ASIA pour rapatrier un certain nombre de personnes avec des coûts qui seraient pris en charge par la commune, si on le fait de notre côté de manière indépendante, c'est organisable. Ceci est la deuxième chose que j'aimerais voir au prochain conseil.

M. Florian Failloubaz : C'est un long débat qui chaque fois nous préoccupe beaucoup à la fin du conseil. Je pense qu'effectivement c'est très clair, le conseil communal de Vully-les-Lacs n'a pas la compétence pour prendre des décisions pour l'ASIA, puisque par définition, elle a délégué des gens pour constituer un organe délibérant. En revanche, tous ceux qui contribuent ont le droit de savoir comment est géré cet argent. Normalement, il devrait y avoir un rapport annuel de l'ASIA qui dit comment il est utilisé, combien coûtent les choses. La demande de Fabrice d'avoir les chiffres, ne serait-ce que le rapport de gestion annuel de l'ASIA, doit être possible.

M. Fabrice Wuillemin : de nouveau, si cela représente peut-être un certain nombre de milliers de francs par année, la commune de Vully-les-Lacs vote pour prendre en charge les coûts et pourquoi pas organiser nous-même les transports, uniquement pour cette période de midi ? il n'y a à mon avis pas de souci là derrière.

M. Raphaël Vincent : je m'étonne juste un tout petit peu quand tu nous dis qu'il y a une grande majorité des élèves qui ne peuvent pas rentrer. A Salavaux, c'est combien d'élèves à peu près, je n'ai pas le chiffre en tête ?

M. François Haenni : scolarisés à EPK, on a 265 élèves.

M. Raphaël Vincent : à l'accueil, il y a à ma connaissance environ une trentaine d'enfants.

M. François Haenni : provisoire actuel, sans compter le parascolaire.

M. Raphaël Vincent : 30 sur 265, ça ne fait pas la majorité.

M. François Haenni : c'est un fait, mais attention, on mélange un peu les choses.

Prendre comme ça deux-trois chiffres, les sortir du débat, bien sûr que là on prend juste un point, on prend les élèves de Vully-les-Lacs qui sont placés à Salavaux, on ne tient pas compte par contre des élèves de Vully-les-Lacs qui sont enclassés sur les 9-10-11 à Avenches, on ne tient pas compte qu'effectivement ces jeunes il faut les transporter à travers les villages et qu'il y a des durées de transport et on prend juste des chiffres sur un accueil provisoire qu'on a mis en place à côté du parascolaire.

On ne peut pas rendre juste comme ça deux-trois chiffres. Bien sûr que si on prend juste les élèves de Vully-les-Lacs qui sont placés à Salavaux, on oublie des élèves de Vully-les-Lacs qui sont enclassés sur les 9^{ème}, 10^{èmes} et 11^{ème} à Avenches, on ne tient pas compte qu'il faut les transporter à travers les villages et qu'il y a des durées de transport. Il faudrait qu'on analyse également ceux qui sont au parascolaire.

Ce n'est prendre qu'une partie de la problématique. Parce que les jeunes de Vully-les-Lacs ne sont pas que scolarisés à Salavaux. Il y en a une grande partie qui est à Avenches. Donc ces chiffres n'apportent rien.

M. Raphaël Vincent : je suis tout à fait d'accord, mais c'était pour un ordre d'idée pour Salavaux. Il y a peut-être des parents qui seraient d'accord de faire une participation. L'argent qu'ils donnent pour manger là-bas, des parents seraient peut-être d'accord de le verser pour qu'on ramène leurs gamins. Personnellement, je mets volontiers CHF 9.- pour que mon gamin il rentre et non pas pour qu'il dîne là-bas.

M. Fabrice Wuillemin : vous faites quoi si dans deux ans, il y a 50 parents qui se mettent ensemble pour organiser leur propre transport pour rapatrier ces élèves depuis Avenches sur Vully-les-Lacs. Ils se font une petite organisation parallèle pour ramener les gens à la maison parce que vous, respectivement, par vos contraintes vous ne pouvez pas le faire ? A l'avenir ça peut être comme ça.

M. François Haenni : venir chercher les élèves et les ramener à leur domicile et manger, c'est une liberté que chaque parent a. On ne peut pas s'opposer à cela.

M. Christian Kolly : question par rapport à Harmos qui précise 3 cycles. Pourquoi est-ce que le choix s'est porté sur les 7-8-9-10-11^{ème} alors qu'on sait que le cycle 3, c'est de 9 à 11.

M. François Haenni : tout simplement, parce qu'il y a une répartition qui a été faite il y a déjà un certain nombre d'années qu'on basculait tous les 7-8 également sur le transport Carpostal. Donc, pour les 7-8 c'est aussi des questions de répartition des enclassements. Des 7-8 on en trouve à Salavaux et beaucoup du côté d'Avenches.

M. Christian Kolly : donc c'est financier ?

M. François Haenni : non, ce n'est pas financier, c'était sur une logique de cycle.

M. Christian Kolly : c'était une prévision de s'accorder, de s'harmoniser à Harmos ou pas du tout ?

M. François Haenni : mais on est Harmos-compatible.

M. Christian Kolly : pas totalement.

M. François Haenni : je ne sais pas à quel niveau. Si effectivement il y a des points d'Harmos où on n'est pas juste, je serai très intéressé de les connaître.

Mme Tatjana Balzani Dirren : de toute façon, les abonnements du bus sont payés à l'année pour chaque enfant.

D'après ce que je sais, on peut faire des demandes chez Carpostal en début d'année avant qu'ils commencent à faire leurs horaires. Je ne sais pas où en est notre future ligne de bus, si on en aura plus. Est-ce qu'elles vont survivre ou est-ce qu'elles vont disparaître ?

M. François Haenni : par rapport aux horaires de Carpostal, malheureusement on ne peut pas avoir une gestion locale, régionaliste et poser nos horaires comme ils nous rendraient service. Il y a des contraintes liées aux lignes de train. Carpostal se positionne pour bénéficier des meilleures correspondances. C'est ce qui fait d'ailleurs que le 15 décembre les horaires CFF ont bougé et Carpostal a aussi bougé, par effet collatéral. On a alors dû réadapter un petit peu nos horaires d'école et on n'arrivait plus à ramener les gens et avoir les 30 minutes. Tout est lié. Bien sûr, qu'une vision locale on peut l'avoir, mais elle est relativement difficile.

M. Jean-Charles Lauper : pour sortir du problème de l'école, j'ai une autre information qui intéresse en fait la commune. Il y a une année et demie, notre commune a reçu un dossier d'une famille dont une personne décédée était collectionneur de parchemin. La municipalité m'a approché pour m'occuper de ce dossier puisque je suis assez impliqué dans le site d'images historiques et ça m'a intéressé. J'ai proposé de l'analyser avec un historien, M. Gilbert Marion et ça a été pour moi une très belle expérience intéressante.

Ça concerne tous les villages de notre commune et aussi d'autres villages. Il y a beaucoup de familles qui sont depuis longtemps établies ici qui sont nommées, il y a des tas d'anecdotes. Cela a débouché sur un rapport que j'ai remis à la municipalité. En accord avec Mireille Schaer et Blaise Clerc, on va le présenter, on va faire une présentation. Par la même occasion je rappelle que vous êtes les représentants des différents villages, si quelqu'un a des connaissances qui a un patrimoine iconographique, des images, etc., j'ai toute l'infrastructure pour pouvoir les scanner et les mettre en évidence.

Mme Geneviève Bardet Leresche : cela n'a rien à voir avec l'école, mais sait-on de combien Carpostal nous a grugé. C'est peut-être aussi un moyen de faire une certaine pression.

M. Blaise Clerc : en tant que nouveau président de la commission des transports de la COREB, j'ai signé cet après-midi un courrier qui interrogeait notre canton sur ce point-là, pour savoir le cas échéant de combien les communes vaudoises, en tout cas, celles de la Broye avaient été grugées. Dès que j'ai une réponse, j'informerai le conseil.

M. Florian Failloubaz : d'autres questions dans les divers. Si ce n'est pas le cas, je redonnerai la parole à notre syndic qui a quelque chose à communiquer.

M. Blaise Clerc : c'est avec grand plaisir, que je vous propose à chacun d'entre vous un pins. Je vous propose à la fin du conseil de passer ici pour toucher ce petit cadeau de printemps.

M. Albert Gavillet : le débat a été long, vous avez certainement tous soif, il y a des boissons et des gâteaux du Vully.

Le président lève l'assemblée à 22h57.

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Le Président :

La Secrétaire :

Florian Failloubaz

Anne Rochat